

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT





**Le SIARP (Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin) est le service public qui assure la collecte, le transport et le traitement des eaux usées pour 43 communes, soit environ 243 082 habitants.**

Ses objectifs de santé publique et de préservation de la qualité des eaux l'identifient comme un acteur principal, pionnier et précurseur dans la protection du milieu naturel.

Le **SIARP** est une équipe constituée d'une cinquantaine d'agents, composée de femmes et d'hommes spécialisés qui œuvrent avec professionnalisme à la dépollution 7 j/7, 24 h/24 de près de 14 millions de m<sup>3</sup> d'effluents par an, transportés sur environ 1 000 kilomètres de réseaux et traités au sein de treize stations d'épuration réparties sur son territoire (Val-d'Oise, Yvelines).

Aujourd'hui, l'utilité de l'assainissement pour la préservation des ressources n'est plus à démontrer et dès lors, le **SIARP** poursuit son travail au plus près des usagers pour assurer l'égalité d'accès à un système d'assainissement performant. Ses projets porteurs et innovants, tels que la création ou la réhabilitation de stations d'épuration, la valorisation du biogaz produit sur celle de Neuville-sur-Oise ou bien encore, la réutilisation des eaux usées traitées, lui permettent de faire face aux conséquences du changement climatique sur la ressource en eau et d'en réduire sa consommation irraisonnée.

Le **SIARP** se définit comme un maillon majeur et essentiel du cycle de l'eau aussi bien sur notre région que dans le cadre d'instances régionales ou nationales auxquelles il participe activement pour un meilleur développement durable.

# SOMMAIRE



Préambule .....	07
-----------------	----

## Chapitre 1 - Présentation de la collectivité

1 Le territoire .....	11
2 Les compétences .....	12
3 Les moyens humains (annexe 1) .....	13

## Chapitre 2 - Les ouvrages constituant le patrimoine

### 1 En matière d'eaux usées (annexe 2)

1.1 Les réseaux d'eaux usées .....	17
1.2 Les postes de refoulement du réseau de collecte et de transport .....	17
1.3 Les stations d'épuration .....	17
1.4 Les ouvrages particuliers .....	18

### 2 En matière d'eaux pluviales (annexe 3)

2.1 Les réseaux d'eaux pluviales .....	19
2.2 Les ouvrages particuliers .....	19

## Chapitre 3 - Compte-rendu technique

### 1 L'exploitation des ouvrages

1.1 L'exploitation des ouvrages d'eaux usées .....	23
1.2 L'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales .....	28

### 2 Les études et travaux d'investissement

2.1 Les études et travaux en matière d'eaux usées .....	28
2.2 Les petits travaux d'urgence en matière d'eaux pluviales (annexe 9) .....	32
2.3 Consultation des partenaires en vue de coordonner les travaux du SIARP .....	32

### 3 Les missions de contrôles

3.1 Suivi des raccordements au réseau d'eaux usées (annexe 10).....	32
3.2 Instruction des demandes de renseignement et déclarations d'intention de commencement de travaux (annexe 11).....	34
3.3 Contrôles et suivi des rejets des entreprises.....	35
3.4 Contrôles en matière d'assainissement non collectif (annexe 12).....	36

## Chapitre 4 - Compte-rendu financier

1 Les dépenses.....	41
2 Les recettes.....	41
3 Les volumes d'eau et redevances perçues (annexe 13).....	41

## Chapitre 5 - Les indicateurs réglementaires

1 Le service assainissement collectif (annexe 14)	
1.1 Les indicateurs descriptifs du service.....	45
1.2 Les indicateurs de performance.....	48
2 Le service assainissement non collectif (annexe 15)	
2.1 Les indicateurs descriptifs du service.....	51

## Chapitre 6 - Annexes..... 54





SIARP



Le **SIARP** s'est fortement engagé et mobilisé depuis plusieurs années, avec ses élus, son personnel et ses partenaires afin :

- de simplifier le schéma institutionnel,
- de rationaliser et de mutualiser la gestion des réseaux,
- d'harmoniser les coûts,
- et d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager dans un souci de cohésion et de transparence, tout en répondant aux exigences réglementaires.

Cette réorganisation, fondée sur le respect de la volonté des communes, de leur groupement et des principes juridiques attachés à l'intercommunalité, a constitué une démarche innovante, volontaire et réaliste. Elle s'avère aujourd'hui pleinement réussie ; le **SIARP** a élargi son champ d'action, accru son domaine de compétence et a amplifié la dynamique engagée pour :

- atteindre les objectifs fixés ;
- anticiper les évolutions liées au développement urbain et rural, aux activités économiques et industrielles, à l'accroissement démographique ;
- et assurer une action renforcée de protection du milieu naturel en réponse aux nouvelles normes sur la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, et à la sensibilité accrue de la population aux problèmes d'environnement.

La politique d'assainissement s'avère, dorénavant, plus efficace en permettant notamment, une définition claire, rapide et concertée des programmes d'investissements et d'équipements.

En 2005, le **SIARP** a créé le Service public d'assainissement non collectif (SPANC). Depuis 2008, le **SIARP** gère les réseaux d'eaux pluviales de la plupart des communes non-membres de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et a réalisé leur zonage d'eaux pluviales. L'accent est également porté sur la gestion des effluents issus des entreprises par la mise en place d'une opération importante de contrôles des établissements industriels ou assimilés, en commun avec la CACP.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à la suite de la loi NOTRe et fort de son expérience, le **SIARP** a bénéficié du transfert de la compétence assainissement de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et de la Communauté de communes Vexin Centre. Pour se faire le **SIARP** est devenu un syndicat mixte permettant à ses membres de lui transférer une ou plusieurs compétences en matière d'assainissement.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la CACP a transféré les volets transport et traitement de la compétence assainissement au **SIARP**, permettant ainsi d'harmoniser la gestion du service public de l'assainissement sur le territoire de Cergy-Pontoise.

## LE SIARP - 2023 EN CHIFFRES

**43** communes  
soit environ 243 082 habitants

**952** kms  
de réseaux et branchements

**147** postes de  
refoulement

**13** stations  
d'épuration

---

# PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

---

# 1

<b>1 Le territoire</b> .....	<b>11</b>
<b>2 Les compétences</b> .....	<b>12</b>
<b>3 Les moyens humains (annexe 1)</b> .....	<b>13</b>



## 1. LE TERRITOIRE

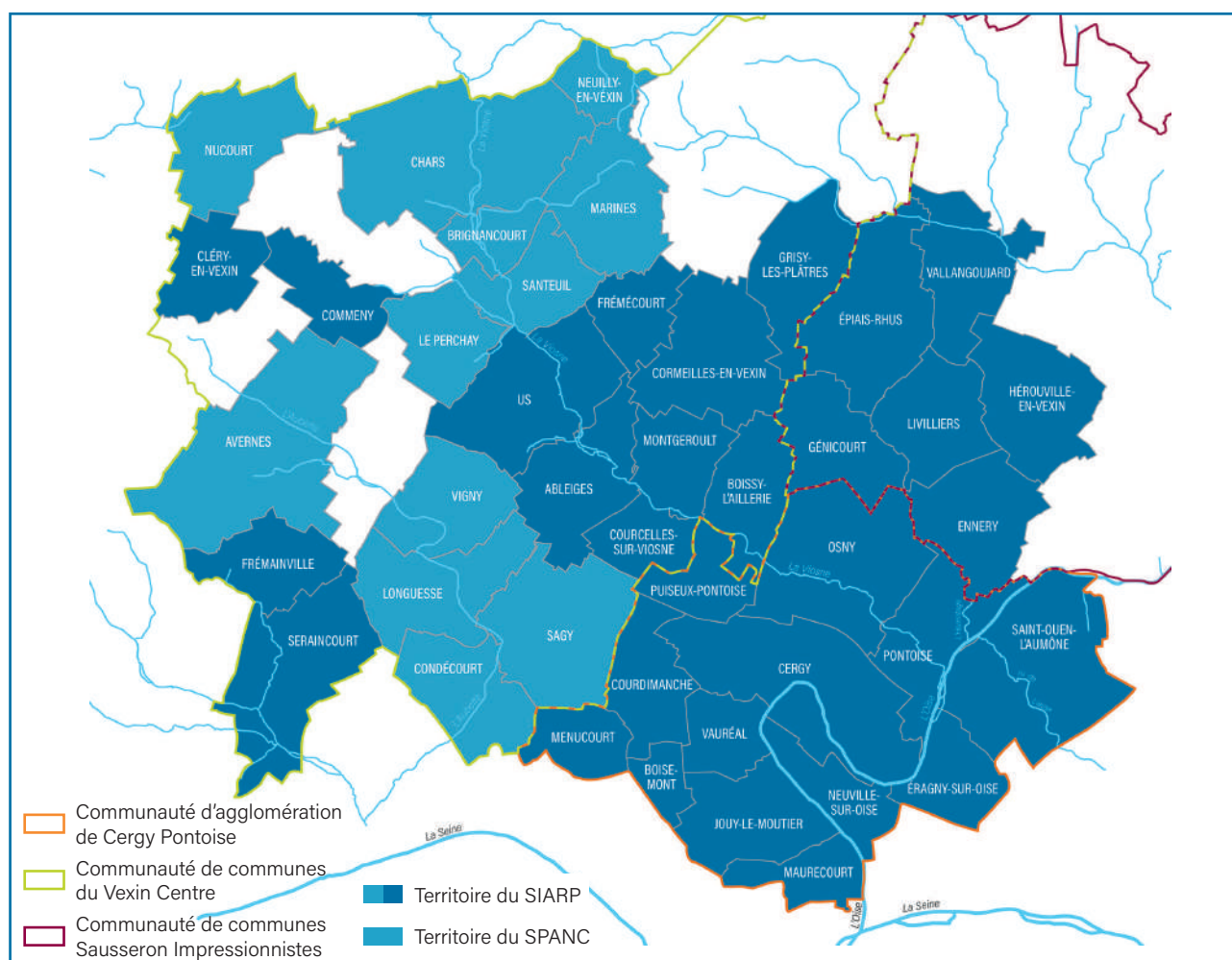
Le **SIARP**, Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin est un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a pour mission la gestion d'un Service public, industriel et commercial (SPIC).

Situé dans le Val-d'Oise, les Yvelines et le Vexin Centre, le syndicat regroupe en 2023 quarante-trois communes, réparties :

- Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) : Boisemont, Cergy, Courdimanche, Éragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Puisseux-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône, Vauréal

- Communauté de communes Vexin Centre (CCVC) : Ableiges, Aavernes, Boissy-l'Aillerie, Brignancourt, Chars, Cléry-en-Vexin, Commeny, Condécourt, Cormelles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémainville, Frémécourt, Grisy-les-Plâtres, Le Perchay, Longuesse, Marines, Montgeroult, Neuilly-en-Vexin, Nucourt, Sagy, Santeuil, Seraincourt, Us, Vigny
- Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) : Ennery, Épias-Rhus, Géricourt, Hérouville-en-Vexin, Livilliers, Vallangoujard

Ce territoire, vaste de plus de 31 100 hectares, regroupe une population d'environ 243 082 habitants (données INSEE 2021).



### 2. LES COMPÉTENCES

Le **SIARP** a pour compétence obligatoire :

- La collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui comprend notamment l'étude, la création et l'extension de tout ouvrage d'eaux usées neufs ainsi que l'exploitation (entretien et travaux) des réseaux et ouvrages existants dédiés à la collecte, au transport, au stockage, au refoulement/relèvement et à l'épuration des eaux usées.
- La gestion de l'assainissement non collectif comprenant le recensement, le contrôle et le suivi des installations existantes. Le **SIARP** donne un avis sur la conception des projets d'installation ou de réhabilitation d'ouvrages d'assainissement non collectif et fixe les prescriptions techniques pour les études de sols ou le choix de la filière. Le contrôle de la



bonne exécution est réalisé et des actions groupées peuvent être menées afin d'assurer une mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectifs. À noter que l'exercice de cette compétence sur le périmètre du **SIARP** est partagée avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (SIAA) qui est compétent sur douze des quarante-trois communes du **SIARP**.



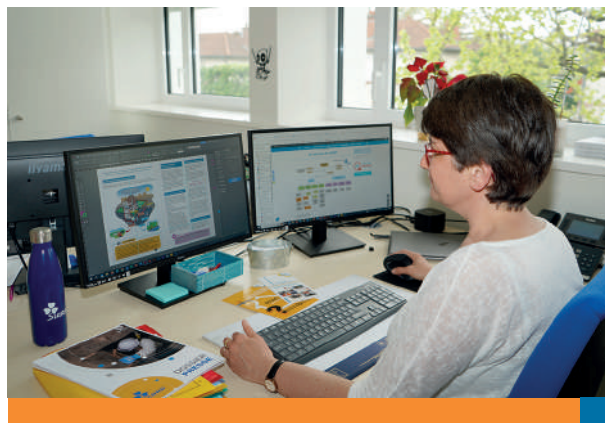
De plus, le **SIARP** assure au titre de ses compétences optionnelles :

- Dans un cadre conventionnel avec des communes ou EPCI membres du **SIARP**, des missions de mandat de maîtrise d'œuvre, de mandat de maîtrise d'ouvrage ou d'assistance technique pour toutes études ou travaux relevant de ses compétences.
- La gestion des réseaux et ouvrages de collecte et de transport des eaux pluviales urbaines. L'étude, la création et l'exploitation des ouvrages communaux dédiés à la collecte des eaux pluviales (pour les communes suivantes : Ableiges, Boissy-l'Aillier, Cormeilles-en-Vexin, Ennery, Épiais-Rhus, Frémenville, Frémécourt, Génicourt, Grisy-les-Plâtres, Hérouville, Livilliers et Montgeroult).

### 3. LES MOYENS HUMAINS (ANNEXE 1)

Au 31 décembre 2023, l'effectif du **SIARP** comptait cinquante-trois agents répartis comme suit :

- une direction générale des services avec un directeur
- deux services supports (informatique et communication) : 3 agents
- un accueil : 2 agents
- un secrétariat de direction : 1 agent
- une direction des services techniques : 39 agents
- une direction des affaires générales / ressources humaines / finances : 8 agents



---

# LES OUVRAGES CONSTITUANT LE PATRIMOINE

---

## 2

**1 En matière d'eaux usées  
(annexe 2)**

1.1	Les réseaux d'eaux usées.....	17
1.2	Les postes de refoulement du réseau de collecte et de transport.....	17
1.3	Les stations d'épuration.....	17
1.4	Les ouvrages particuliers.....	18

**2 En matière d'eaux pluviales  
(annexe 3)**

2.1	Les réseaux d'eaux pluviales.....	19
2.2	Les ouvrages particuliers.....	19



## 1. EN MATIÈRE D'EAUX USÉES (ANNEXE 2)

### 1.1 Les réseaux d'eaux usées

Le linéaire total des réseaux d'eaux usées est de 965 311 mètres décomposé comme suit :

- 679 222 mètres de réseaux gravitaires séparatifs,
- 34 825 mètres de réseaux gravitaires unitaires,
- 31 457 mètres de réseaux de refoulement (dont 417 mètres en réseau unitaire),
- 219 807 mètres de canalisations de branchements en gravitaire (pour 36 623 branchements).

Le patrimoine eaux usées comporte plus de 24 528 regards de visite.

### 1.2 Les postes de refoulement du réseau de collecte et de transport

Cent-quarante-sept postes de refoulement et de relèvement (hors postes situés sur les stations d'épuration) sont présents sur le territoire du **SIARP**. Tous sont équipés d'un dispositif de télésurveillance de type SOFREL. Les données de fonctionnement sont rapatriées sur le logiciel de télésurveillance Topkapi avant d'être analysées afin de programmer des actions préventives et/ou curatives si nécessaire.



### 1.3 Les stations d'épurations

En 2023, le SIARP compte treize Stations de traitement des eaux usées (STEU) dont douze situées dans le Vexin et exploitées directement en régie, et une sur la commune de Neuville-sur-Oise pour laquelle l'exploitation a été confiée à Veolia Eau dans le cadre d'un marché public de service (depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022).



Le tableau de synthèse ci-après donne les caractéristiques principales des stations.

Tableau 1 : Principales caractéristiques des STEU du SIARP

Commune	Mise en service	Type de station	Capacité nominale (EH)	Tonnage de boues produites (T MS)	Milieu récepteur
Avernes	1976	Boues activées	1 000	2,48	Aubette de Meulan
Brignancourt	1994	Boues activées	400	2,76	Viosne
Chars	2015	Boues activées	2 200	24,49	Viosne
Cléry-en-Vexin	1978	Boues activées	500	10,57	Fossé
Commeny	1976	Boues activées	500	9,59	Fossé puis Viosne
Le Perchay	1982	Boues activées	600	12,82	Ru de la Vallée aux Moines puis Viosne
Longuesse	1974	Boues activées	500	1,55	Aubette de Meulan
Marines	2006	Boues activées	5 417	54,52	Ru à Lin puis Viosne
Neuville-sur-Oise	1992 - extension en 2012	Boues activées	400 000	3 267,90	Oise
Nucourt	1979	Boues activées	1 200	13,91	Infiltration
Santeuil	1975	Boues activées	200	0,77	Ru de la Coulevre
Us	1974	Boues activées	1 500	4,47	Viosne
Vigny	1968	Boues activées	1 500	1,17	Aubette de Meulan

## 1.4 Les ouvrages particuliers

Le **SIARP** gère des ouvrages particuliers :

- 61 ouvrages de surverse afin d'éviter le déversement d'eaux usées vers les parcelles riveraines ; en cas d'afflux d'eaux trop important, les eaux usées sont dirigées vers le réseau d'eaux pluviales ou le milieu naturel le plus proche ; les surverses sont rares (quelques fois par an) et de faibles quantités d'eaux usées.
- 4 chambres de décantation (unitaire) afin de limiter l'apport de matières solides dans les ouvrages en aval ; ces chambres favorisent un écoulement lent permettant une décantation de sables, cailloux, boue...
- 2 bassins de stockage/restitution sur le réseau unitaire de Pontoise dénommés « Abattoirs » et « Hermitage » afin de limiter les afflux d'eaux unitaires trop importants dans les réseaux en période de pluie et les débordements vers le milieu naturel.



## 2. EN MATIÈRE D'EAUX PLUVIALES (ANNEXE 3)

### 2.1 Les réseaux d'eaux pluviales

Le linéaire total des réseaux d'eaux pluviales est de 37 078 mètres. De plus, le patrimoine eaux pluviales comporte 1 059 avaloirs, grilles/avaloirs et grilles.

### 2.2 Les ouvrages particuliers

Le **SIARP** gère des ouvrages spécifiques :

- 59 puisards pour infiltrer les eaux pluviales dans les zones où il n'y a pas d'exutoire,
- 7 chambres à sable pour limiter l'apport de matières solides dans les ouvrages en aval,
- 19 ouvrages permettant de collecter et réguler les eaux pluviales et de ruissellement (mares, bassins et zone inondable),
- 10 séparateurs hydrocarbures/déshuileurs pour limiter l'apport de matières huileuses dans les ouvrages en aval.



---

# COMPTE-RENDU TECHNIQUE

---

## 3

## 1 L'exploitation des ouvrages

1.1	L'exploitation des ouvrages d'eaux usées.....	23
1.2	L'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales.....	28

## 2 Les études et travaux d'investissement

2.1	Les études et travaux en matière d'eaux usées.....	28
2.2	Les petits travaux d'urgence en matière d'eaux pluviales (annexe 9).....	32
2.3	Consultation des partenaires en vue de coordonner les travaux du SIARP.....	32

## 3 Les missions de contrôles

3.1	Suivi des raccordements au réseau d'eaux usées (annexe 10).....	32
3.2	Instruction des demandes de renseignement et déclarations d'intention de commencement de travaux (annexe 11).....	34
3.3	Contrôles et suivi des rejets des entreprises.....	35
3.4	Contrôles en matière d'assainissement non collectif (annexe 12)...	36



## 1. L'EXPLOITATION DES OUVRAGES

L'exploitation des ouvrages (interventions sur le matériel électrique et électromécanique, contrôles, gestion des plaintes, cartographie) est réalisée par les agents du **SIARP**.

Afin de compléter le travail en interne, le **SIARP** fait appel aux entreprises suivantes :

- SANET pour l'entretien des réseaux (curage, inspections télévisées, débouchage d'urgence) et des ouvrages de stations d'épuration (poste de relevage, bêche de stockage ...),



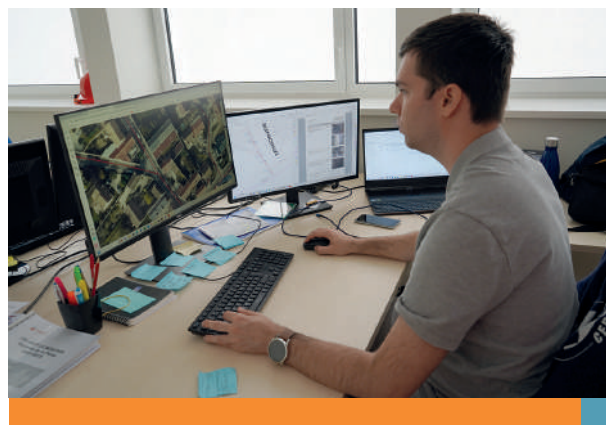
- NC3D pour la dératisation des réseaux,
- le groupement DESPIERRE/ATC pour les travaux de grosses réparations et d'urgence sur les ouvrages,
- Veolia Eau :
  - pour la maintenance préventive et curative des équipements électromécaniques et hydrauliques des ouvrages,
  - pour l'exploitation de la STEU de Neuville sur Oise,
- SUEZ pour l'exploitation des équipements et des données de télésurveillance et de diagnostic permanent des ouvrages.

## 1.1 L'exploitation des ouvrages d'eaux usées

### 1.1.1 Curage et inspections télévisées des réseaux d'eaux usées (annexe 4)

Le **SIARP** suit un programme sur 20 ans d'inspection télévisuelle des réseaux collectifs et de leurs branchements associés. En 2023, 46 347 mètres de réseaux ont été inspectés soit 6,53 % des réseaux de collecte gravitaires et 15 021 mètres de branchements (3 359 branchements) soit 8,57 % des branchements.

De sa création jusqu'au 31 décembre 2023, le **SIARP** a inspecté et saisi dans son SIG (Système d'information géographique) 689 930 mètres de canalisations, soit 77,6 % des réseaux collectifs gravitaires et 201 819 mètres de branchements, soit 47 % du linéaire total de branchement.



### 1.1.2 Entretien des postes de refoulement et ouvrages particuliers

Afin d'assurer le bon fonctionnement des postes de refoulement, leur entretien est effectué régulièrement et adapté selon leur vitesse d'encrassement.

La régie technique assure :

- une tournée journalière à titre préventif sur cinq ouvrages (postes de refoulement Vallée, de La Taillette et de La Colonne, bassins de stockage/restitution de l'Hermitage et des Abattoirs),

- une tournée hebdomadaire à titre préventif sur l'ensemble des autres ouvrages,
- une tournée mensuelle sur les points noirs cités au III.1.3,
- des tournées exceptionnelles après chaque période pluvieuse sur cinq ouvrages (bassin de la ravine Saint-Antoine, trois bassins sur la ZAC des Portes du Vexin à Ennery, zone inondable de la vallée Guyon),
- une tournée bi ou trihebdomadaire sur les stations d'épuration,
- une tournée journalière sur les stations d'épuration de Marines et Us.

Les principales interventions d'entretien concernent :

- le nettoyage des bâches d'une à douze fois par an selon les postes,
- le nettoyage des équipements (pompes, régulateurs de niveaux, dégrilleurs...),
- le renouvellement de petits éléments (régulateurs de niveaux, éléments électriques...),
- le renouvellement d'équipements (pompes, agitateurs, motoréducteurs, systèmes d'aération...),
- les opérations d'exploitations courantes des stations d'épuration.



### 1.1.3 Interventions d'urgence (annexe 5)

L'année 2023 a été marquée par 80 appels sur le numéro d'astreinte dédié aux usagers dont 19 déplacements non suivis d'interventions d'assainissement (cas ne concernant pas le **SIARP**).

### 1.1.4 Dératisation

La dératisation a pour but de limiter la prolifération de la population de rats dans les réseaux c'est-à-dire de maintenir un équilibre entre le nombre de rats et la quantité de nourriture présente dans les réseaux.

Comme chaque année, l'ensemble des réseaux d'eaux usées a été dératisé. En 2023, les deux campagnes ont eu lieu du 10 mai au 25 juillet (sur l'ensemble des communes) et du 2 novembre au 20 décembre (uniquement sur le territoire de la CACP et les communes de Chars et Marines). Les réseaux d'eaux pluviales ont été dératisés, en même temps, par la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise sur son territoire et par le SIARP (au printemps) pour les réseaux d'eaux pluviales rurales sur lesquels il intervient pour le compte des communes avec lesquelles une convention a été signée.



### 1.1.5 Les points noirs sur le réseau de collecte des eaux usées

D'après les constatations des agents de terrain, quatre sites présentent des problèmes récurrents et nécessitent au moins deux interventions par an.

#### Cergy : avenue Jean Bart – Cergy Port

Plusieurs bouchons ont été constatés vers le porche avenue Jean Bart avant la rue de Neuville. De la graisse a été observée lors des curages. Le service Instructions et contrôles doit programmer une campagne de contrôles en 2022-2023 sur cette zone. En attendant la mise en conformité des établissements de restauration, un curage préventif est programmé deux fois par an.

#### Éragny-sur-Oise : rue de Saint-Ouen

Le tronçon, situé au droit du 11 rue de Saint-Ouen, s'est obstrué à trois reprises. Ce tronçon présentant une contre-pente sur trente mètres, il a été décidé de réaliser un curage préventif de l'ensemble du réseau de la rue depuis 2016.

Le tronçon situé à l'angle de la rue de Saint Ouen et de la rue du Parc présente un siphon permettant de passer sous un gazoduc. Compte tenu de cette configuration et des problèmes qui en découlent, un curage préventif a été mis en place deux fois par an à partir de l'année 2017. Une étude sera réalisée ultérieurement pour envisager sa suppression.

#### Pontoise : boulevard Jacques Tête

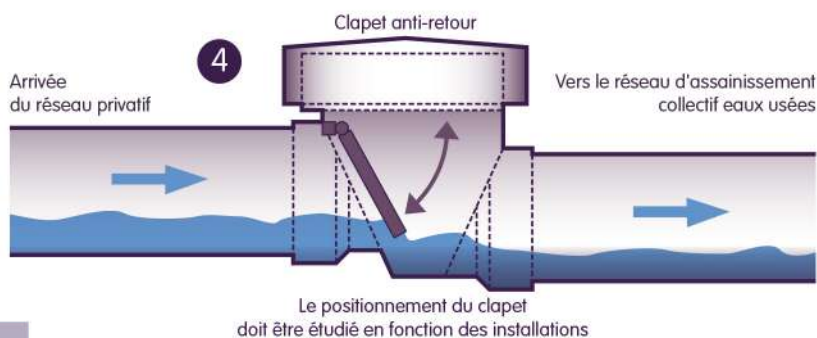
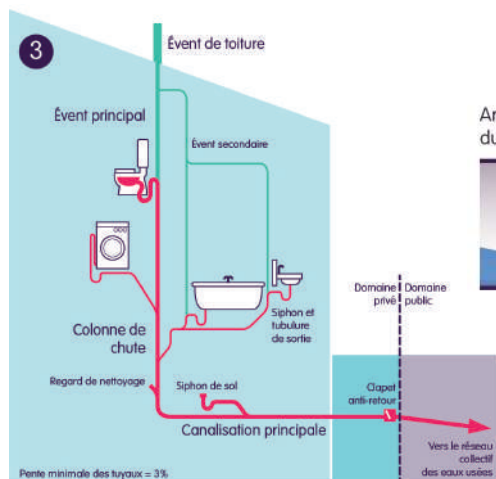
Le réseau en diamètre 200 situé au début du boulevard Jacques Tête et venant de la rue Paul Cézanne présente un écoulement difficile en période de pluie. Des débordements ont eu lieu dans les parties privatives d'un usager non protégées par un clapet anti-retour (boulevard Jacques Tête). Ce secteur des Cordeliers a pourtant été mis en séparatif par le passé mais il subsiste une quantité importante de branchement unitaire en domaine privé. Un des immeubles concernés présentant une inversion complète a été remis en conformité.

La partie de réseau encore en unitaire fait l'objet d'une étude par la CACP pour sa mise en séparatif. Le **SIARP** mettra en place une opération groupée une fois que le projet de travaux sera défini.

#### Pontoise : rue de Rouen

Le réseau situé en amont de l'école des Lavandières présente une faible pente. Plusieurs établissements de restauration se trouve dans cette rue et une quantité de graisse importante y est curé régulièrement. Certains restaurants ne possèdent pas d'ouvrage de traitement des graisses conformes, voire inexistantes. Des demandes de mise en conformité ont été lancées et une partie des établissements reste encore à contrôler.

Un curage préventif est indispensable au moins deux fois par an pour limiter les risques de bouchons de graisse.





### 1.1.6 Exploitation de la STEU de Neuville-sur-Oise

En 2023, la station d'épuration de Neuville-sur-Oise a traité un volume d'eaux usées de 13 686 335 m<sup>3</sup> contre 13 123 564 m<sup>3</sup> en 2022, soit une augmentation de 4,28 %. Cette évolution est à mettre en corrélation avec la hausse des précipitations au cours de l'année (664 mm soit + 41 % par rapport à 2022) et les actions menées par le **SIARP** dans la lutte contre les inversions de branchements.

L'autosurveillance des rejets à l'Oise a mis en évidence vingt-cinq dépassements des valeurs réglementaires sur l'année qui s'expliquent pour les raisons suivantes :

- dysfonctionnement d'un équipement de traitement (17 dépassements),
- situation inhabituelle durant laquelle la station a reçu un volume et/ou des charges polluantes supérieures aux valeurs de dimensionnement (8 dépassements).

De plus, pendant l'année 2023, nous avons eu des non-conformités et by-pass lors de grosses opéra-

tions de maintenance programmées sur :

- La mise à l'arrêt du traitement primaire et secondaire de la tranche 1 de la STEU lors des travaux programmés du changement des diffuseurs d'air des Bassins d'aération forte charge (BAFC) au cours de la période du 27/03/2023 au 30/04/2023.
- Les rails permettant l'étanchéité des cellules biostyrs Post-dénitrification (PDN) sur une période allant du 25/09/2023 au 31/12/2023.



À noter que sur ces deux périodes, les effluents sont bypassés en A5 (by-pass interne) au niveau des bassins tampons pour six des sept déversements ayant eu lieu lors des travaux sur les BAFC, tandis que le dernier déversement et les sept autres en rapport avec la phase de travaux sur les rails des cellules biostyr PDN ont eu lieu au niveau de la piscine biostyr, c'est-à-dire sur de l'eau traitée juste avant la dernière étape du traitement (traitement de finition du phosphore).

Afin de pallier d'éventuelles non-conformités, le pilotage de la station a été adapté ainsi :

- pour les travaux sur les BAFC : optimisation du fonctionnement du traitement primaire situé sur la tranche 2, optimisation du fonctionnement des cellules biostyr Nitrification/dénitrification (NDN) par une gestion optimisée de l'aération, un suivi analytique poussé des eaux intermédiaires et une adaptation de la biologie en amont de l'opération. Malgré cela, la station ne fonctionnant que sur une partie de ses ouvrages pour les traitements primaires et secondaires, des by-pass (7) et des non-conformités (43) n'ont pu être évitées. Sur cette période, nous avons eu quatre non-conformités sur le paramètre DBO5, sept non-conformités sur le paramètre MES, dix non-conformités dont trois rédhitoires sur le paramètre DCO, sept non-conformités dont trois rédhitoires sur le paramètre  $\text{NH}_4$ , cinq non-conformités sur le paramètre NTK et dix non-conformités dont deux rédhitoires sur le paramètre Pt.
- pour les travaux sur les cellules biostyr PDN : arrêt des cellules une par une pour limiter l'impact sur l'environnement, optimisation de la dénitrification au niveau des cellules biostyr NDN et les arrêts d'usine n'ont eu lieu qu'en temps sec. Durant cette période nous avons eu sept by-pass d'eau traitée en sortie de l'atelier biostyr. La STEU est non-conforme qu'en  $\text{NH}_4$  sur une journée durant cette période de travaux.

Concernant l'ensemble des by-pass, si nous mettons de côté ces deux périodes de travaux, les autres by-pass représentent un volume de 13 772,33 m<sup>3</sup> pour un total de huit by-pass (dont un hors DTG).

En dehors, des périodes de travaux programmées car nécessaires (meilleur pilotage et économies de consommations énergétiques), les données issues de l'exploitation de la STEU de Neuville-sur-Oise sont globalement satisfaisantes sur l'année et traduisent un pilotage efficace et maîtrisé de l'installation.

Au moment de la rédaction du rapport, les services du **SIARP** n'avait pas réceptionné les résultats de l'évaluation de la conformité du système d'assainissement de la STEU de Neuville-sur-Oise réalisé par les services de la DRIEAT (Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports). Compte tenu des causes à l'origine de ces dépassements, aucune de ces non-conformité n'a été retenue par les autorités pour la STEU de Neuville pour l'année 2022.

En 2023, la production de boues au point d'autosurveillance A6 est sensiblement la même que l'année précédente. Elle a été de 3 267,9 tonnes contre 3 287,3 tonnes en 2022 soit une diminution de 0,59 %. Pour information, les boues produites au point d'autosurveillance A6 reprennent les charges appliquées en entrée de déshydratation sur les boues biologiques et les boues tertiaires. Au total, 71 % de nos boues ont été valorisées en compostage et 29 % en épandage agricole.



## 1.2 L'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales

### 1.2.1 Curage et inspections télévisées des réseaux d'eaux pluviales (annexe 6)

En 2023, 7 578 mètres de réseaux d'eaux pluviales ont été curés, soit 20,45 % des réseaux.

De sa création jusqu'au 31 décembre 2023, le **SIARP** a inspecté et saisi dans son SIG 28 842 mètres de réseau, soit 78,09 % des réseaux. 809 mètres de réseaux (4,41 % du réseau inspecté) sont en très mauvais état et nécessitent des travaux urgents. 2 953 mètres de réseaux (16,10 %) sont en mauvais état et nécessitent des travaux à moyen terme.



### 1.2.2 Entretien des ouvrages particuliers

En 2023, il a été réalisé un curage des trois bassins d'eaux pluviales dans la Zone d'Activité des Portes du Vexin à Ennery.

### 1.2.3 Interventions d'urgence

En 2023, aucune intervention d'urgence n'a été réalisée sur les réseaux d'eaux pluviales.

### 1.2.4 Dératisation

La dératisation des réseaux d'eaux pluviales a été réalisée par le **SIARP** en 2023 en même temps que la dératisation des réseaux d'eaux usées sur l'ensemble des communes avec lesquels le **SIARP** a conventionné.

## 2. LES ÉTUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

La conception et le suivi des études et travaux sont menés par les agents du **SIARP**. Afin de compléter ce travail en interne, le **SIARP** fait appel à trois entreprises :

- SAGA pour les études géologiques et géotechniques,
- GEOSAT pour les relevés topographiques,
- SANET Contrôle pour les contrôles de réception après travaux.

### 2.1 Les études et travaux en matière d'eaux usées

#### 2.1.1 Petits travaux d'urgence (annexe 7)

146 interventions pour des petits travaux d'urgence et de maintenance sur le réseau, les postes de refoulement et les stations d'épuration ont marqué l'année 2023 (changement de tampons, réparation de branchement, travaux sur les postes de refoulement...) ce qui représente 886 961,91 € HT de dépenses.

#### 2.1.2 Travaux d'extension et de réhabilitation de réseaux d'eaux usées (annexe 8)

6 opérations ont été réalisées et réceptionnées en 2023 pour un montant total de 1 453 235,51 € HT.

Dans le détail, ces opérations représentent 2 849 mètres de canalisations qui ont fait l'objet de travaux selon la répartition suivante :

- 100 mètres remplacés par une canalisation neuve,
- 2 749 mètres réhabilités par chemisage,
- 13 branchements riverains repris.

### 2.1.3 Travaux sur les STEU

#### STEU du Vexin

17 opérations de travaux ont été réalisées sur les STEU du Vexin pour un montant globale de 61 229,03 €. Ces opérations concernent principalement :

- la révision d'équipement (surpresseur...);
- le remplacement d'équipement (pompes, matériel électrique...);
- la réfection de lit de séchage.



#### STEU de Neuville-sur-Oise

Le premier semestre a été consacré au renouvellement des diffuseurs d'air des bassins d'aération forte charge de la tranche 1 afin de réguler au mieux l'aération des ouvrages en fonction de la charge polluante. Ce premier semestre a également été marqué par l'éventrement du silo à boues impliquant le report de certaines opérations de renouvellement, de rénovation et de maintenance afin d'inclure le renouvellement du silo, non prévu au plan prévisionnel initial.

Le second semestre quant à lui a été consacré au remplacement des rails des batardeaux de l'atelier biostyr de la tranche 2, ce qui permettra d'isoler à nouveau chaque cellule biostyr une par une et d'effectuer la réfection de la toiture.

L'éventrement et la prise en charge du renouvellement du silo n'a pas permis de réaliser l'ensemble des opérations inscrites dans le GER (Gros entre-

tien renouvellement) défini dans le cadre du marché d'exploitation confié à Veolia à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. En effet, les opérations les moins impactantes ont été reportées à l'année suivante. C'est ainsi qu'au total seize chantiers ont été réalisés pour un montant global de 1 586 581 €.

Le détail de l'ensemble des travaux réalisés sur la STEU de Neuville est présenté en Annexe 7.

### 2.1.4 Mise en place de l'autosurveillance sur l'ensemble du réseau du SIARP

L'autosurveillance des réseaux du **SIARP** est en place depuis plusieurs années conformément à la réglementation en vigueur. Afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'instrumentation en place, le **SIARP** a mis en place un marché public en 2020 qui a été attribué à la société SUEZ au cours du premier semestre 2021.

### 2.1.5 Diagnostic amont

L'année 2023 a été partiellement consacrée à la poursuite de la mise en place du programme d'actions définis dans l'étude réalisée en 2021. En effet, la réorganisation des services, liée au transfert de compétence de la CACP et à l'absence du responsable d'exploitation durant l'année, n'a pas permis de travailler de manière optimale sur cette thématique.

Pour rappel, l'ensemble des actions identifiées est synthétisé dans le Tableau 2 en page suivante.

### 2.1.6 Diagnostic permanent

Pour rappel, ce diagnostic a été introduit par l'arrêté du 21 juillet 2015 (en application de l'article R.2224-15 du Code général des collectivités territoriales) pour les systèmes d'assainissement collectant et traitant une charge de pollution brute supérieure à 120 kg/j de DBO5.

Il vise :

- à connaître en continu, l'état structurel et le fonctionnement du système d'assainissement ;
- prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système ;
- suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives et correctives engagées ;

Tableau 2 : Plan d'actions du SIARP concernant la démarche de lutte contre les micropolluants

Source identifiée	Action prévue	Action déjà effective	Calendrier prévisionnel d'application	Difficulté(s) identifiée(s)
Domestique	Action ciblée sur le foyer	Non	Courant 2024	Problème de participation des usagers Impact économique sur les ménages
	Sensibilisation du grand public	Partiellement	Courant 2022	-
Collectivité	Campagne d'analyse ciblée	Partiellement	Courant 2022	-
	Suppression des rejets publique d'eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées	Partiellement	Courant 2022	Identification de l'ensemble des zones problématiques Financement des travaux de mise en conformité qui ne dépend pas du <b>SIARP</b>
Industriels	Poursuite des contrôles	Oui	-	-
	Renforcer la surveillance des activités industrielles	Partiellement	Courant 2022	Difficulté de mise en œuvre des contrôles inopinés de manière efficiente
	Sensibilisation des industriels aux micropolluants	Non	Courant 2024	Problème de participation des usagers
Pluviale	Sensibilisation des collectivités compétentes aux micropolluants	Non	Fin 2024	Financement des recherches et travaux
	Limitation du ruissellement	Oui	-	Problème de participation des usagers Impact économique sur les ménages

- exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

À partir notamment du guide technique publié par l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) sur la mise en œuvre du diagnostic permanent, le **SIARP** a analysé et hiérarchisé les différents enjeux et sous-enjeux qui le concerne. Les résultats de cette réflexion sont présentés dans le Tableau 3 en page suivante.

À partir de ces enjeux et sous enjeux, le **SIARP** a dressé une liste d'indicateurs permettant d'évaluer le travail accompli annuellement par les services. Ainsi chaque indicateur sera analysé et comparé aux résultats des années précédentes et à l'objectif fixé le cas échéant.

Le détails des indicateurs définis et actualisés ainsi que leurs valeurs pour l'année 2023 est disponible dans les bilans annuels d'auto-surveillance réalisés par le **SIARP** et communiqués aux autorités.

Tableau 3 : Enjeux et sous enjeux du diagnostic permanent

Enjeux	Priorisation	Sous enjeux
Être en conformité réglementaire	4	Conformité sur le volet collecte
		Conformité sur le volet traitement
Préservation des milieux récepteurs et des usages	1	Adéquation entre la capacité du système avec la taille de l'agglomération
		Réduction des rejets (quantité et qualité)
Gestion du patrimoine (maîtrise des investissements)	2	Actualisation des actifs
		Évaluer l'intégrité des actifs
Maîtriser l'empreinte environnementale	5	Améliorer le cadre de vie et limiter les nuisances aux usagers
Prévenir les débordements et inondations	3	Protection des réseaux en zones inondables

**2.1.7 Analyse des risques de défaillance**

L'arrêté du 21 juillet 2015 a également précisé que les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5 font l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles. Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'Agence de l'Eau.

Les études réalisées par les différents maîtres d'ouvrages compétents (SIARP, CACP et CPA (Cergy-Pontoise aménagement)) sur le système d'assainissement de la STEU de Neuville-sur-Oise en 2021 avaient mis en évidence plusieurs événements critique et à surveiller pour lesquels un plan d'action doit être mis en place afin d'y remédier si possible. La synthèse des événements importants (critique et à surveiller) et des actions entreprises depuis la fin de l'étude sont présentées dans le Tableau 4 ci-après :

Tableau 4 : Synthèse des actions issues de l'ARD

Type d'événement	Nb d'événements en 2023	Nb d'événements remédiables	Nb d'événements résolus en 2023	Nb d'événements restants	Détail des actions réalisées
Critique	0 sur les réseaux 2 sur la STEU (en cours de réalisation)	0 sur les réseaux 2 sur la STEU	0 sur les réseaux 2 sur la STEU	0 sur les réseaux 0 sur la STEU	-
À surveiller	1 sur les réseaux 5 sur la STEU	1 sur les réseaux 5 sur la STEU	1 sur les réseaux 4 sur la STEU	1 sur les réseaux 1 sur la STEU	-

## 2.2 Les petits travaux d'urgence en matière d'eaux pluviales (annexe 9)

10 interventions pour petits travaux d'urgence ont marqué l'année 2023 (réparation de collecteur, entretien courant des espaces verts...), ce qui représente 23 668,64 € HT de dépenses à la charge des communes et intercommunalités.

## 2.3 Consultation des partenaires en vue de coordonner les travaux du SIARP

Au cours de l'année 2023, le **SIARP** a participé à la réunion de concertation organisée par la CACP sur son périmètre. De plus, une communication sur les travaux prévus en 2023 a été faite à l'ensemble des communes à l'occasion des commissions territoriales programmées les 12, 17 et 26 mai, ainsi que le 15 juin.

## 3. LES MISSIONS DE CONTRÔLES

### 3.1 Suivi des raccordements au réseau d'eaux usées (annexe 10)

Dans le cadre des permis de construire, le **SIARP** est consulté par les communes et intercommunalités pour avis en ce qui concerne les eaux usées et les eaux pluviales.

Après délivrance des permis de construire, les bénéficiaires doivent transmettre au **SIARP** une demande pour pouvoir réaliser leur raccordement d'eaux usées au réseau public. Lors des travaux de raccordement, le **SIARP** contrôle la bonne réalisation des branchements neufs.

Cette partie ne traite que des permis de construire et raccordements pour la création ou modification d'habitations. Les dossiers concernant les entreprises



sont traités dans la suite de ce rapport (cf. Chapitre 3 - 3.3.3).

#### 3.1.1 Permis de construire

343 demandes d'avis sur permis de construire ont été instruites en 2023.

#### 3.1.2 Demande de raccordement

114 demandes de raccordement ont été instruites en 2023. Le **SIARP** a réalisé cinquante et un branchements sous domaine public pour le compte de propriétaires souhaitant se raccorder au réseau d'eaux usées via le marché avec ATC/TP mis en place à cet effet.

#### 3.1.3 Contrôle des branchements

En 2023, 732 contrôles de rejet ont été réalisés. Un avis de non-conformité a été émis pour 149 contrôles (20,4 %).

#### 3.1.4 Opération groupée de mise en conformité des branchements

Des études environnementales et hydrauliques menées sur les bassins versants de la Viosne ont montré que la qualité des eaux de cette rivière est largement affectée par des rejets d'effluents situés sur les communes d'Osny et de Pontoise. Ces déversements sont en partie liés à des inversions de branchements au réseau public d'assainissement collectif, qui ont pour conséquence :

- des rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales,

- des rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées qui contribuent à saturer ce dernier ainsi que les postes de pompage provoquant localement des déversements d'eaux usées au milieu naturel.

Dans un souci de préservation du milieu naturel, il est primordial de supprimer ces dysfonctionnements. Les mises en conformité des branchements permettront :

- de protéger les milieux aquatiques ;
- d'améliorer le fonctionnement du réseau d'assainissement et de la station d'épuration de Cergy/Neuville-sur-Oise ;
- de répondre à l'obligation réglementaire prévue par l'article L-1331-1 du Code de la santé publique ;
- de fournir au propriétaire une attestation de conformité du branchement de l'habitation au regard de la réglementation, nécessaire notamment en cas de cession du logement.



En parallèle de son action sur les communes d'Osny et Pontoise en 2027, le **SIARP** a réalisé en 2020 une étude de hiérarchisation des bassins versant de collecte de son territoire. Cette étude a mis en évidence la présence significative d'inversions de branchements sur l'ensemble de son territoire. Afin d'inciter les riverains à la remise en conformité de leurs installations, le **SIARP** a étendu en 2022 le périmètre de la démarche des opérations groupées à l'ensemble des quarante-trois communes de son territoire.

Les actions menées au cours de l'année 2023 se sont inscrites dans la continuité de celles réalisées au cours des années précédentes et décrites ci-dessous :

### Actions sur le bassin « BV 3 – diverses communes »

À la suite d'identification par le **SIARP** d'habitations présentant des dysfonctionnements, une opération groupée permettant une « mise en conformité branchements » a été lancée pour vingt-deux usagers. Ces dossiers se répartissent sur les communes de Courdimanche, Jouy-le-Moutier, Marines, Menucourt, Osny et Santeuil.

→ Tous les travaux ont été réalisés en 2022.

### Actions sur le bassin « BV 4 – diverses communes »

À la suite d'identification par le **SIARP** d'habitations présentant des dysfonctionnements, une opération groupée permettant une « mise en conformité branchements » a été lancée pour quatorze usagers. Ces dossiers se répartissent sur les communes de Cergy, Éragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Le Perchay, Marines et Pontoise.

→ Tous les travaux ont été réalisés en 2023.

### Actions sur le bassin « BV 5 – diverses communes »

À la suite d'identification par le **SIARP** d'habitations présentant des dysfonctionnements, une opération groupée permettant une « mise en conformité branchements » a été lancée pour vingt-six usagers. Ces dossiers se répartissent sur les communes de Cergy, Corneilles-en-Vexin, Éragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Marines, Menucourt, Neuville-sur-Oise, Osny, Pontoise, Seraincourt, Saint-Ouen l'Aumône et Vauréal.

→ Les travaux de seize usagers ont été réalisés en 2023.

## Perspectives 2024

Les travaux des opérations groupées 2023 n'étant pas tous terminés au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le **SIARP** procédera pour ces opérations à :

- la réalisation des travaux restants,
- l'envoi des dossiers de demande de déblocage des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour chaque opération groupée,
- la répartition des subventions allouées en fonction de chaque dossier,
- l'envoi des décomptes définitifs aux riverains concernés pour paiement du solde à la charge de chaque riverain,
- l'envoi des attestations de conformité branchement assainissement une fois le paiement intégral du solde effectué.

Le **SIARP** programmera plusieurs opérations groupées pour la réalisation des travaux de mise en conformité des usagers de son territoire et notamment ceux de Cergy, Éragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Le Perchay, Marines et Pontoise, qui ont déjà fait part de leur souhait d'intégrer la démarche.

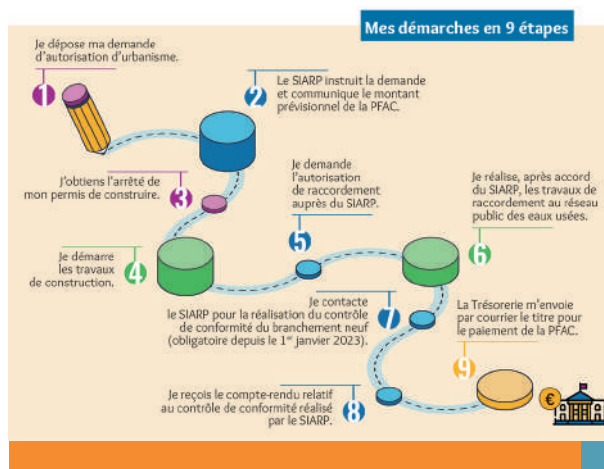
Pour faire suite aux études de détection des inversions de branchements d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux usées menées depuis 2021 sur les communes d'Ableiges, Cormeilles-en-Vexin, Courcelles-sur-Viosne, Frémécourt, Menucourt et Montgeroult, le **SIARP** organisera les visites domiciliaires nécessaires et proposera l'adhésion à la démarche aux riverains éligibles.

### 3.1.5 Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)



Le raccordement des habitations au réseau d'assainissement induit la perception d'une Participation pour le Financement de l'assainissement collectif (PFAC). Le tarif de cette PFAC est actualisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et est appliqué à la date de réalisation des travaux. En 2023, le tarif de cette PFAC était de 24,88 €/m<sup>2</sup>.

Un montant de 571 830,76 € a été mis en recouvrement en 2023 concernant 146 dossiers.



## 3.2 Instruction des demandes de renseignements et déclarations d'intention de commencement de travaux (annexe 11)

Le **SIARP**, en tant que gestionnaire des réseaux d'eaux usées (et d'eaux pluviales sur douze communes), reçoit des Déclarations de projet de travaux (DT) ainsi que des Déclarations d'intention de commencement des travaux (DICT). L'objectif de ces formalités administratives est de fournir aux entreprises intervenant sur le domaine public et à proximité de réseaux souterrains la localisation et la profondeur des ouvrages gérés par le **SIARP**. Cela permet d'éviter que des dommages ne surviennent sur les ouvrages lors des travaux réalisés par d'autres maîtres d'ouvrages.

L'année 2023 est marquée par une augmentation de 10,70 % par rapport à 2022 : 4 305 DT/DICT instruites en 2023 contre 3 812 en 2022.

### 3.3 Contrôles et suivi des rejets des entreprises

#### 3.3.1 Objectif des contrôles et suivi des entreprises

Le **SIARP** collecte et transporte dans ses réseaux d'assainissement jusqu'à la station d'épuration de Neuville-sur-Oise, les eaux usées non domestiques et assimilées domestiques issues des activités industrielles, artisanales, commerciales ou institutionnelles.

Le **SIARP** a mis en place un contrôle de ces rejets spécifiques afin de :

- Limiter les désordres dans les réseaux d'assainissement : dégradation des réseaux par des rejets corrosifs, rejets de graisses et matières solides qui obstruent les réseaux, rejets dangereux (substances inflammables, explosives, toxiques, etc.) pour le personnel et les riverains,
- Fiabiliser les traitements de la station d'épuration de Cergy-Neuville et la gestion des boues : variation de la charge polluante, rejets de métaux qui contaminent les boues empêchant leurs valorisations,
- Prévenir et lutter contre les pollutions du milieu naturel et notamment les cours d'eaux (l'Oise, la Viosne, l'Hermitage et le Liesse) via des rejets dans les réseaux d'eaux pluviales,
- Respecter la réglementation et notamment le Code de la santé publique (article L.1331-10) qui prévoit que le rejet des eaux usées autres que domestiques dans un réseau public d'assainissement doit faire l'objet d'une autorisation de déversement. Raccordés de fait, de nombreux établissements ignorent cette obligation et les conditions de déversement.

#### 3.3.2 Opération collective sur les rejets d'entreprise

Les actions du service entreprises s'inscrivent dans le cadre d'une action collective pour mieux maîtriser les rejets des entreprises en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP).

Pour animer cette opération collective, une chargée de mission a été recrutée en septembre 2010. Un pre-

mier contrat d'animation a été signé entre le **SIARP**, la CACP et l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une période de juillet 2010 à fin 2012, puis deux autres contrats se sont succédé pour les périodes 2013-2015 et 2016-2018. L'ensemble des parties ont souhaité poursuivre la démarche engagée et le contrat d'animation a été renouvelé pour l'année 2019 sur la même base que les précédents contrats. La poursuite de cette collaboration au-delà de cette échéance, devra prendre la forme d'un « Contrat territorial eau et climat » (CTEC) dont les modalités ont été précisées au cours de l'année 2019.

En 2020, le **SIARP**, le SMAVV (Syndicat mixte pour aménagement de la vallée de la Viosne) et l'AESN ont collaboré pour l'élaboration d'un Contrat territorial eau et climat sur le bassin versant de la Viosne. L'objectif de ce contrat est de définir de façon cohérente les actions qui seront mis en place pour la gestion du patrimoine « eau », selon les compétences de chacune des parties. Ce contrat a pris effet en juin 2022 pour une durée de deux ans et demi.

Cette même démarche a également été mise en place avec le SMSO (Syndicat mixte Seine Ouest), GPS&O (Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise), CCPIF (Communauté de communes Les Portes de l'Île-de-France) et le pays Houdanais sur le bassin versant de l'Aubette. Ce contrat a pris effet en juillet 2022 pour une durée de deux ans et demi.

#### 3.3.3 Résultats de la démarche

##### Bilan 2023

Le service Entreprises du **SIARP** a exercé ses missions sur 70 établissements différents et a notamment :

- effectué 80 audits initiaux, 12 visites de suivi de mise en conformité et 10 contre-visites pour vérifier la bonne réalisation des travaux,
- délivré 4 autorisations de déversement et régularisé 69 raccordements au réseau,
- émis un avis sur 98 permis de construire dont 40 sur des constructions neuves.

Le **SIARP** a contrôlé 12 établissements dans le cadre d'une vente immobilière et permis de mettre en conformité 8 établissements en 2023.

### Bilan depuis le démarrage de la démarche

Depuis le démarrage de la démarche sur les rejets des entreprises en 2006 jusqu'au 31 décembre 2023, le **SIARP** est intervenu sur 1 420 établissements différents et a notamment :

- effectué 1 109 audits initiaux, 659 visites de suivi, 219 contre-visites,
- élaboré 92 dossiers de demandes d'aides financières auprès de l'AESN (environ 1 676 876 € d'aides financières),
- délivré 152 autorisations de déversement et régularisé 638 raccordements au réseau,
- émis un avis sur 1 467 permis de construire dont 546 sur des constructions neuves.



- Le **SIARP** a permis de mettre en conformité 267 établissements. Au 31 décembre 2023, 307 établissements sont non conformes, notamment pour les motifs suivants :
- une absence ou une insuffisance de prétraitement des eaux usées : 129 établissements,
- un rejet d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales : 100 établissements,
- un rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées : 56 établissements,
- une absence ou une insuffisance de prétraitement des eaux pluviales : 33 établissements.

Ces non-conformités peuvent se cumuler sur un même site.

### 3.3.4 Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Le raccordement des entreprises au réseau d'assainissement induit la perception d'une Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC). Le tarif de cette PFAC est actualisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et est appliqué à la date de réalisation des travaux.

L'action du service Entreprises a permis de mettre en recouvrement en 2023 la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) due par 32 entreprises pour un montant total de 560 160,58 €.

## 3.4 Contrôles en matière d'assainissement non collectif (annexe 12)

### 3.4.1 Suivi régulier

Le recensement réalisé depuis 2021 a été mis à jour en 2023 par suite de l'acquisition de données supplémentaires relatives à certaines communes.

Au 31 décembre 2023, 601 contrôles d'installations d'ANC ont été réalisés sur le territoire du **SIARP** soit 74 % des 812 installations connues. 397 installations sont non-conformes (66,10 % des installations contrôlées).





---

# COMPTE-RENDU FINANCIER

---

# 4

<b>1 Les dépenses</b>	<b>41</b>
<b>2 Les recettes</b>	<b>41</b>
<b>3 Les volumes d'eau et redevances perçues (annexe 13)</b>	<b>41</b>

LOXAM



## INFO TRAVAUX ASSAINISSEMENT

ICI,  
LE SIARP AMÉLIORE  
VOTRE RÉSEAU  
D'ASSAINISSEMENT

PÉRIODE DES TRAVAUX

DU 25/04  
AU 13/05

COÛT DES TRAVAUX

110 000 €

Veillez nous excuser pour la gêne occasionnée.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SUR  
[WWW.SIARP.FR](http://WWW.SIARP.FR)



L'ASSAINISSEMENT  
INVISIBLE  
et pourtant...  
ESSENTIEL



## 1. LES DÉPENSES

Les dépenses totales réelles se sont élevées pour l'exercice 2023 à 25 359 744,20 € réparties en dépenses réelles d'exploitation pour 14 049 286,87 € et en dépenses réelles d'investissement pour 11 310 457,33 €.

## 2. LES RECETTES

Les recettes totales réelles se sont élevées pour l'exercice 2023 à 29 559 374,46 € réparties en recettes réelles d'exploitation pour 24 321 393,40 € et en recettes réelles d'investissement pour 5 237 981,06 €.

## 3. LES VOLUMES D'EAU ET REDEVANCES PERÇUES (ANNEXE 13)

D'après les informations communiquées par les délégataires des services eau potable, le volume d'assiette (volume d'eau potable consommé) en 2023 a été de 10 242 983<sup>1</sup> m<sup>3</sup>.

Le produit perçu par le **SIARP** (redevance collecte reversée) en 2023 est de 19 908 875 €<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Au moment de la rédaction de ce rapport, plusieurs gestionnaires n'ont pas transmis l'intégralité des données 2023 de volume d'assiette au **SIARP**. Les données manquantes ont été estimées à partir de la consommation moyenne par habitant sur le territoire du **SIARP** et le nombre d'habitant la commune raccordé. Ces données seront mises à jour dès réception des éléments manquants.

<sup>2</sup> Au moment de la rédaction du RPQS, plusieurs gestionnaires n'ont pas transmis l'intégralité des données 2023 de redevance au **SIARP**. Les données manquantes ont été estimées à partir du volume annuel précédemment estimé par le **SIARP** et du tarif de la redevance appliquée sur chaque commune. Ces données seront mises à jour dès réception des éléments manquants.

---

# LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

---

# 5

## **1 Le service assainissement collectif (annexe 14)**

1.1	Les indicateurs descriptifs du service.....	45
1.2	Les indicateurs de performance.....	48

## **2 Le service assainissement non collectif (annexe 15)**

2.1	Les indicateurs descriptifs du service.....	51
-----	---	----



Le descriptif des indicateurs et leur mode de calcul sont détaillés sur le site Internet de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

## 1. LE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ANNEXE 14)

### 1.1 Les indicateurs descriptifs du service

#### 1.1.1 Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (D201.0)

La population totale permanente sur le territoire du **SIARP** est de 243 082 habitants d'après le recensement de 2021.

La population non desservie par un réseau collectif d'eaux usées (population en assainissement non collectif) est estimée à 1 800 habitants (818 foyers).

Le nombre d'habitants desservis est donc estimé à 241 282 habitants.

Ce résultat est imprécis pour plusieurs raisons :

- La population totale prise en compte est celle de 2021, celle de 2023 n'étant pas disponible à ce jour,
- Le nombre de foyers disposant d'une installation d'Assainissement non collectif (ANC) est approximatif et estimé à partir d'un fichier fourni par le délégataire en charge de la distribution d'eau potable précisant le nombre d'abonnements « eau potable » et non le nombre d'abonnés (un abonné pouvant avoir plusieurs abonnements).

#### 1.1.2 Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0)

Une mise à jour du fichier de suivi des autorisations de déversement a été réalisée en 2023. Le nombre d'arrêtés en vigueur au 31 décembre 2023 est de 52.

#### 1.1.3 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le **SIARP** a récupéré la gestion de douze stations d'épuration rurales sur le territoire de la Communauté de communes Vexin Centre (CCVC). La maîtrise d'ouvrage de la STEU de Neuville-sur-Oise a été reprise par le **SIARP** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.



Le tableau page suivante présente la répartition de production de boues sur les différentes stations de traitement des eaux usées.

#### 1.1.4 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> (D204.0)

#### 24 communes historiques du SIARP (hors Boisemont versant de l'Hautil)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, un abonné paie les redevances et taxes suivantes :

- la redevance réseaux du **SIARP** : 0,7643 €/m<sup>3</sup> (non soumise à la TVA),
- la redevance épuration de la station de Neuville-sur-Oise : 0,9357 € HT/m<sup>3</sup> (non soumise à la TVA),

Tableau 5 : Évolution de la production annuelle de boues sur les STEP du SIARP

Commune d'implantation de la STEU	Quantité de boues produite en Tonnes de MS (matière sèche)			
	2020	2021	2022	2023
Avernes	21,36	6,56	4,11	2,48
Brignancourt	0,58	1,25	1,84	2,76
Chars	28,74	28,07	38,65	24,49
Cléry-en-Vexin	9,98	2,86	8,38	10,57
Commeny	3,49	4,67	5,44	9,59
Le Perchay	0,73	0,75	7,86	12,82
Longuesse	3,08	5,43	2,32	1,55
Marines	56,05	21,43	18,58	54,52
Neuville-sur-Oise	-	-	4 073,34	3 267,90
Nucourt	5,80	5,25	5,86	13,91
Santeuil	0,23	0,18	0,22	0,77
Us	6,25	4,70	5,74	4,47
Vigny	9,93	5,55	6,10	1,17
<b>TOTAL</b>	<b>146,22</b>	<b>86,70</b>	<b>4 178,44</b>	<b>3 407</b>

- la redevance pour la modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 0,1850 €/m<sup>3</sup> (non soumise à la TVA),  
Il n'y pas de part fixe (abonnement) pour la partie assainissement.

Ainsi, le prix du service de l'assainissement collectif est de 1,885 € TTC/m<sup>3</sup>.

Il était de 1,8952 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit une évolution de - 0,0102 € TTC/m<sup>3</sup> représentant - 1,224 € TTC pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>.

### 17 communes du Vexin

Pour les communes du Vexin, le **SIARP** a poursuivi le travail entamé en juillet 2021 visant à harmoniser la redevance assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. Le Tableau 6, page suivante, synthétise l'évolution de la redevance pour chaque commune en 2023.

En complément de ces redevances, chaque usager est soumis à la redevance pour la modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 0,1850 €/m<sup>3</sup> (non soumise à la TVA),

### Commune de Maurecourt

En 2024, le montant de la redevance réseaux du **SIARP** est de 0,6114 €/m<sup>3</sup> soit une augmentation de 0,0071 €/m<sup>3</sup> par rapport à l'année 2023.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, un abonné de Maurecourt paie les redevances et taxes suivantes :

- la redevance réseaux du **SIARP** : 0,6114 €/m<sup>3</sup> (non soumise à la TVA),
- la redevance syndicale du SIAAP : 0,9610 € HT/m<sup>3</sup>,
- la redevance pour la modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 0,1850 €/m<sup>3</sup> (non soumise à la TVA).

Ainsi, le prix du service de l'assainissement collectif est de 1,8535 € TTC/m<sup>3</sup>. Il était de 2,0444 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit une baisse de 0,1909 € TTC/m<sup>3</sup> représentant - 22,908 € TTC pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>.

### Commune de Boisemont (Versant de l'Hautil)

En 2024, le montant de la redevance réseaux du **SIARP** est de 0,6114 €/m<sup>3</sup> soit une augmentation de 0,0071 €/m<sup>3</sup> par rapport à l'année 2023.

Tableau 6 : Évolution de la redevance en 2022 sur les 16 communes de la CCVC

Commune	Gestionnaire Eau Potable	Composante	Tarif € TTC au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Tarif € TTC au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Évolution sur un an
Avernes	SIEVAM	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m <sup>3</sup>
Brignancourt	Commune de Brignancourt	Part variable	1,5900 €	1,7000 €	+ 0,1100 €/m <sup>3</sup>
Chars	CEO	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m <sup>3</sup>
Cléry-en-Vexin	Syndicat Source Saint-Romain	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m <sup>3</sup>
Commeny	SIEVAM	Part variable	1,1100 €	1,2600 €	+ 0,1500 €/m <sup>3</sup>
Le Perchay	SIEVAM	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m <sup>3</sup>
Longuesse	SIEVAM	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m <sup>3</sup>
Marines	CEO	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m <sup>3</sup>
Nucourt	CEO	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m <sup>3</sup>
Santeuil	CEO	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m <sup>3</sup>
Us	SIEVAM	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m <sup>3</sup>
Vigny	SIEVAM	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m <sup>3</sup>
Frémainville et Seraincourt	SUEZ	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m <sup>3</sup>
Condécourt et Sagy	SIEVAM	Part variable	1,7000 €	1,7000 €	0 €/m <sup>3</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, un abonné paie les redevances et taxes suivantes :

- la redevance collecte du **SIARP** : 0,6114 €/m<sup>3</sup> (non soumise à la TVA),
- la redevance transport et épuration du **SIARP** : 0,7832 €/m<sup>3</sup> (non soumise à la TVA),
- la redevance épuration du SIAAP : 0,9610 € HT/m<sup>3</sup> (soumise à une TVA de 10 %),
- la redevance pour la modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : 0,1850 €/m<sup>3</sup> (non soumise à la TVA).

Ainsi, le prix du service de l'assainissement collectif est de 2,6367 € TTC/m<sup>3</sup>. Il était de 2,5867 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit une évolution de + 0,05 € TTC/m<sup>3</sup> représentant + 6,00 € TTC pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>.

### Commune de Valangoujard

En 2024, le montant de la redevance collecte du **SIARP** est restée identique à l'année 2022 soit 0,6043 €/m<sup>3</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, un abonné paie les redevances et taxes suivantes :

- la redevance collecte du **SIARP** : 0,6114 €/m<sup>3</sup> (non soumise à la TVA),
- la redevance transport et traitement de la SEFO : 1,1690 €/m<sup>3</sup> (soumise à une TVA de 10 %),
- la redevance SICTEU investissement : 1,0000 € HT/m<sup>3</sup> (soumise à une TVA de 10 %).

Ainsi, le prix du service de l'assainissement collectif est de 2,9973 € TTC/m<sup>3</sup>. Il était de 2,9407 € TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit une évolution de + 0,0566 € TTC/m<sup>3</sup> représentant + 6,79 € TTC pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>.

## 1.2 Les indicateurs de performance

### 1.2.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Cet indicateur est de 85 % (nombre d'abonnés desservis de 34 000 pour un nombre d'abonnés potentiels de 40 000). Ce résultat est très imprécis pour les raisons suivantes :

- Les abonnés desservis sont les abonnés raccordés disposant ou non d'une boîte de branchement d'eaux usées et les abonnés raccordables disposant d'une boîte de branchement. La seule information disponible et proche de cette définition est le nombre de branchements présents dans le Système d'information géographique (SIG) du **SIARP** à savoir 38 958. Or, le recensement de ces branchements est lié aux inspections télévisées réalisées progressivement. Ainsi, le nombre de branchements est estimé à 39 000 en considérant les communes du Vexin pour lesquelles nous ne possédons pas de données ;
- Les abonnés potentiels sont les abonnés relevant des zones d'assainissement collectif déterminées dans les zonages d'assainissement approuvés. La majorité des zonages étant anciens et les informations de l'INSEE ne permettant pas de mettre à jour les informations qui en ressortent, le seul document disponible et proche de cette définition est le fichier des abonnés « eau potable ». Or ce fichier présente le nombre d'abonnements « eau potable » et non le nombre d'abonnés. Un abonné pouvant donc avoir plusieurs abonnements, une estimation des compteurs d'eau multiples a été faite et retranchée. Les abonnés ne payant pas la redevance assainissement ont été retirés. Le nombre d'abonnés potentiels a donc été estimé à 40 000.

### 1.2.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

En 2023, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est de 99/120 :

- Plan des réseaux (sur 15) :
  - Plan des réseaux de collecte : 10/10,

- Procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux : 5/5,
- Inventaire des réseaux (sur 30) :
  - Existence et mise à jour d'un inventaire des réseaux : 10/10,
  - Connaissance des matériaux et diamètres : 2/5,
  - Connaissance de la date/période de pose : 12/15,
- Informations complémentaires (sur 75) :
  - Plan des réseaux avec les altimétries des canalisations connues pour au moins 50 % : 10/10
  - Plan des réseaux avec les altimétries des canalisations connues au-delà de 50 % : 0/5
  - Localisation et description des ouvrages annexes : 10/10



- Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques : 10/10
- Plan/inventaire du nombre de branchement par tronçon : 0/10
- Inventaire localisant les interventions et travaux par tronçon : 10/10

- Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'auscultation des réseaux et document mentionnant les réparations ou travaux effectués : 10/10
- Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : 10/10

Afin d'améliorer le résultat de cet indicateur, il est donc nécessaire de :

- poursuivre le programme d'inspections télévisées, ces diagnostics permettront de compléter les données manquantes sur les matériaux des canalisations,
- poursuivre le relevé topographique des réseaux pour lesquels l'altimétrie est inconnue,
- poursuivre la démarche visant à améliorer la précision des rapports établis par suite des interventions d'urgence,
- trouver un moyen technique au travers du SIG de comptabiliser les branchements par tronçon,
- poursuivre l'intégration des réseaux d'eaux usées des nouvelles communes du Vexin,

- poursuivre le programme de curage et inspections télévisées pour réaliser un diagnostic du réseau des nouvelles communes sur les trois prochaines années.

La majorité des communes récupérées par le **SIARP** au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ne possédait pas de plans de leurs réseaux de collecte à jour. Le **SIARP** procède donc à des relevés topographiques en interne et externe.

L'intégration des plans sur le nouveau SIG se fait progressivement afin d'obtenir une base de données exploitable pour les nouvelles communes d'ici fin 2023.

### 1.2.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Pour une station d'épuration donnée, cet indicateur correspond à la quantité de boues produites admises par une filière conforme sur la quantité totale de boues produite.

Tableau 7 : Quantité de boues produites et filière d'élimination

Commune d'implantation de la STEU	Filière de traitement	Quantité de boues produite en Tonnes vers une filière conforme (T MS)	Quantité totale de boues produite (T MS)	Indicateur P206.3 (%)
Avernes	Compostage	2,48	2,48	100
Brignancourt	Valorisation agricole après stockage	2,76	2,76	100
Chars	Compostage	24,49	24,49	100
Cléry-en-Vexin	Compostage	10,57	10,57	100
Commeny	Compostage	9,59	9,59	100
Le Perchay	Compostage	12,82	12,82	100
Longuesse	Compostage	1,55	1,55	100
Marines	Compostage	54,52	54,52	100
Neuville-sur-Oise	Compostage Épandage Incinération	3 267,90	3 267,90	100
Nucourt	Compostage	13,91	13,91	100
Santeuil	Décharge agréée	0,77	0,77	100
Us	Incinération	4,47	4,47	100
Vigny	Compostage	1,17	1,17	100
<b>TOTAL</b>		<b>3 407</b>	<b>3 407</b>	<b>100</b>

## 1.2.4 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207.0)

En 2023, le **SIARP** n'a pas accordé d'abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité.

## 1.2.5 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

En 2023, aucune demande d'indemnisation n'a été suivi d'un dédommagement effectif. Le taux de débordement est donc de 0.

## 1.2.6 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

Quatre points sur l'ensemble du réseau (soit 0,60 point pour 100 km de réseau collectif gravitaire et de refoulement) ont nécessité au moins deux interventions durant l'année 2023. Ces points sont détaillés au III.1.3.

## 1.2.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

En 2023, 2 849 mètres de réseau d'eaux usées ont été renouvelés ou réhabilités contre 3 715 en 2022, 4 348 m en 2021, 3 068 m en 2020 et 2 895 m en 2019. Le linéaire moyen renouvelé annuellement au cours des cinq dernières années est de 3 375 mètres, soit 0,45 % du réseau collectif gravitaire et de refoulement par an.



## 1.2.8 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Sur les douze stations d'épuration des eaux usées exploitées par le **SIARP** en 2023, seules celles de Chars et Marines ont une capacité de traitement supérieure à 2 000 équivalents habitants.

Le tableau ci-dessous reprend les informations permettant d'établir les performances des équipements d'épuration.

## 1.2.9 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (P255.3)

En 2023, l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte d'eaux usées est de 100/120 :

- Éléments communs à tous les types de réseaux (sur 100) :

Tableau 8 : Station d'épuration ayant une capacité de traitement supérieure à 2 000 EH

Commune d'implantation de la STEU	Neuville-sur-Oise	Marines	Chars
Capacité de la STEU	400 000 EH	5 417 EH	2 200 EH
Nombre de bilan 24 h réglementaire/an	365	12	12
Date de l'arrêt préfectoral/ministériel	08/01/2009	13/07/2007	21/07/2015
Type de traitement	Boues activées	Boues activées	Boues activées
Conformité des bilans 24 h	100 % conforme	100 % conforme	100 % conforme

- Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs : 20/20
- Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet : 10/10
- Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu : 20/20
- Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet : 30/30
- Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance ainsi que les résultats : 10/10 (source de données : gestionnaire du service)
- Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur : 0/10
- Secteurs en réseaux séparatifs (sur 10) :
  - Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur : 0/10
- Secteurs en réseaux unitaires (sur 10) :
  - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage : 10/10

## 1.2.10 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

En 2023, la durée d'extinction de la dette est de 1,01 an.

## 1.2.11 Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (P257.0)

À l'exception de la commune d'Ableiges, le **SIARP** ne procède pas à la facturation. Le délégataire en charge du service de production et de distribution de l'eau potable réalise cette facturation.

L'indicateur P257.0 « taux d'impayés sur les factures d'assainissement » peut être assimilé à l'indicateur P154.0 « taux d'impayés sur les factures d'eau potable » supposant que l'impayé concerne une facture complète et non une seule partie du montant facturé.

L'indicateur P257.0, pour l'année 2022, n'est pas connu puisque l'indicateur P154.0 n'est lui-même pas publié.

## 1.2.12 Taux de réclamations (P258.1)

24 demandes ont été faites au **SIARP** au cours de l'année 2023. Le taux de réclamations est donc en 2023 de 0,62 pour 1 000 abonnés desservis.

Cet indicateur est imprécis pour la même raison que l'indicateur visé au V.1.2.1, en ce qui concerne les abonnés desservis.

## 2. LE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANNEXE 15)

### 2.1 Les indicateurs descriptifs du service

#### 2.1.1 Évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement (D301.0)

La population en assainissement non collectif est estimée à 1 800 habitants (820 abonnés).

Ce résultat est imprécis pour plusieurs raisons :

- Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) n'a pas réalisé le contrôle de l'ensemble des installations d'ANC. Ce nombre de foyer est estimé à partir d'un fichier fourni par le délégataire en charge de la distribution d'eau potable. Or ce fichier présente le nombre d'abonnements « eau potable » et non le nombre d'abonnés (un abonné pouvant avoir alors plusieurs abonnements),
- Le nombre d'habitant par abonné pris en compte est basé sur le nombre d'habitants par foyer fourni par l'INSEE à savoir 2,2.

#### 2.1.2 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

En 2023, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est de 80/140.

- Éléments obligatoires (sur 100) :
  - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération : 0/20

## LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

- Application du règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération : 20/20
- Délivrance de rapport de vérification de l'exécution des installations créées ou réhabilitées : 30/30
- Délivrance de rapport de vérification du bon fonctionnement et de l'entretien des autres installations : 30/30
- Éléments facultatifs (sur 40) :
  - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations : 0/10
  - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations : 0/20
  - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : 0/10

Afin d'améliorer le résultat de cet indicateur, le **SIARP** doit délibérer sur les zonages d'assainissement après mise à enquête publique puis mettre en place un service pour l'entretien des installations. En 2021, sur les trente-deux communes gérées par le **SIARP** pour l'assainissement non collectif, vingt-quatre d'entre elles possèdent un zonage d'assainissement soit 80 % des communes concernées.

Les communes suivantes n'ont pas encore fait l'objet d'enquête publique pour le zonage assainissement : Cléry-en-Vexin, Commeny et Frémécourt.

### 2.1.3 Les indicateurs de performance : taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Entre le 7 décembre 2005 (création du service) et le 31 décembre 2023, 632 installations d'assainissement non collectif ont été contrôlées. 215 sont conformes ou ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement, soit 34 % des installations contrôlées.





---

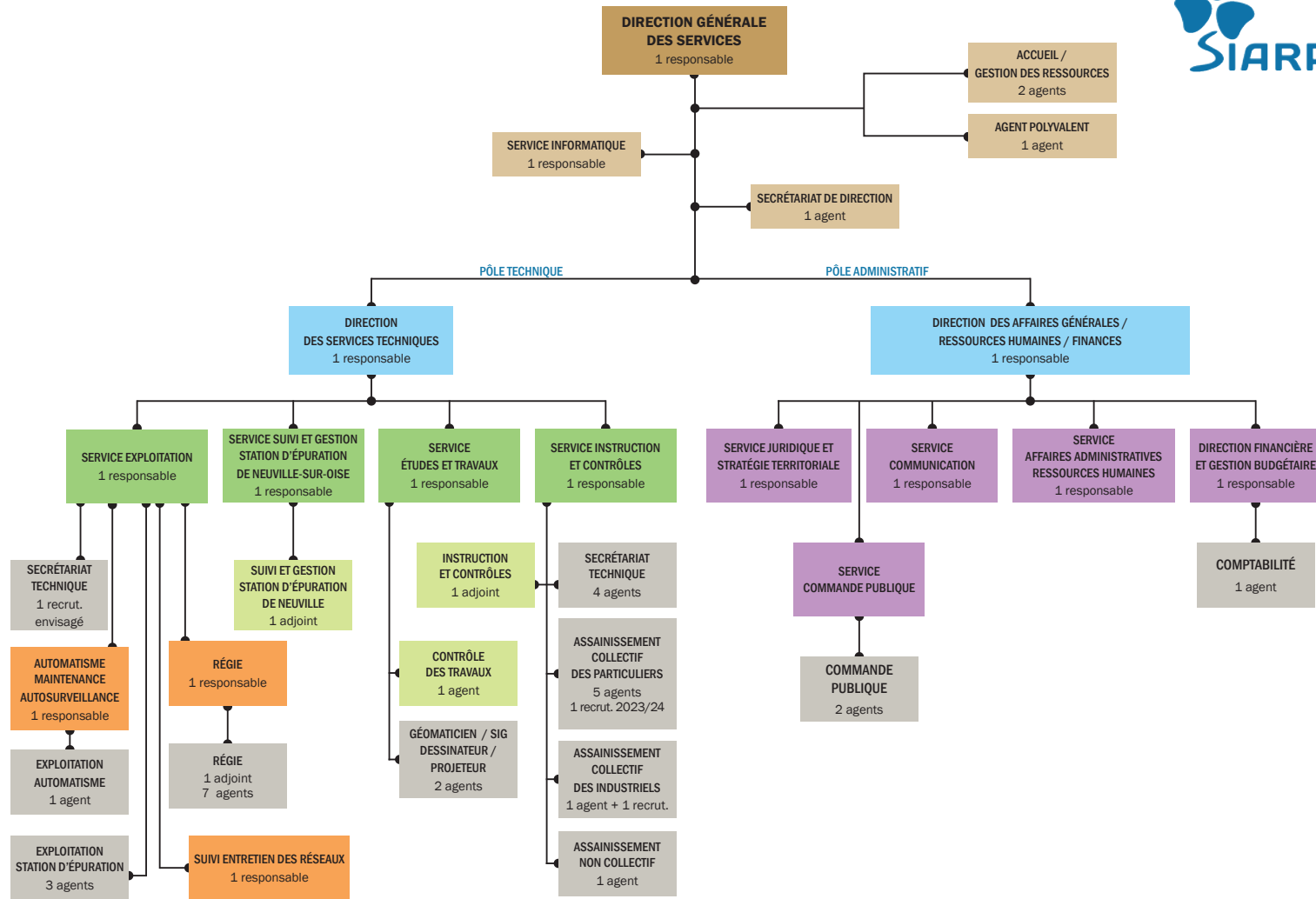
# ANNEXES

---

## 6

<b>ANNEXE 1</b>	Organigramme des services du <b>SIARP</b> .....	<b>56</b>
<b>ANNEXE 2</b>	Ouvrages d'eaux usées gérés par le <b>SIARP</b> .....	<b>57</b>
<b>ANNEXE 3</b>	Ouvrages d'eaux pluviales gérés par le <b>SIARP</b> .....	<b>64</b>
<b>ANNEXE 4</b>	Inspection télévisée des réseaux d'eaux usées.....	<b>66</b>
<b>ANNEXE 5</b>	Intervention d'urgence sur les ouvrages d'eaux usées.....	<b>68</b>
<b>ANNEXE 6</b>	Inspection télévisée des réseaux d'eaux pluviales.....	<b>69</b>
<b>ANNEXE 7</b>	Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées.....	<b>70</b>
<b>ANNEXE 8</b>	Opérations du programme pluriannuel de travaux et travaux de réhabilitation sur les postes de refoulement.....	<b>77</b>
<b>ANNEXE 9</b>	Petits travaux sur les ouvrages d'eaux pluviales.....	<b>78</b>
<b>ANNEXE 10</b>	Instruction des documents d'urbanisme, demandes de raccordement et contrôle des branchements neufs.....	<b>79</b>
<b>ANNEXE 11</b>	Instruction des déclarations de projets et d'intention de commencement des travaux.....	<b>83</b>
<b>ANNEXE 12</b>	Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC).....	<b>84</b>
<b>ANNEXE 13</b>	Évolution des volumes d'assiette et des redevances perçues.....	<b>85</b>
<b>ANNEXE 14</b>	Indicateurs réglementaires du service Assainissement collectif.....	<b>87</b>
<b>ANNEXE 15</b>	Indicateurs réglementaires du service Assainissement non collectif.....	<b>88</b>
<b>ANNEXE 16</b>	Note d'information de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.....	<b>89</b>

# ANNEXE 1 : Organigramme des services du SIARP



## ANNEXE 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Commune	Linéaire (m) du réseau eaux usées en gravitaire selon le diamètre (mm) - 2023												
	Non connu	≤150	≤200	≤300	≤400	≤500	≤600	≤1000	≤1200	≤2000	Ovoïde	Total	Diamètre connu (%)
Inconnue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Ableiges	46	110	6748	0	0	0	0	0	0	0	0	6905	99,32%
Avernes	0	0	4779	0	0	0	0	0	0	0	0	4779	100,00%
Boisemont	0	2340	5063	0	0	0	0	0	0	0	0	7404	100,00%
Boissy-l'Aillierie	0	755	9697	147	0	1021	0	0	0	0	0	11619	100,00%
Brignancourt	3	0	1542	0	0	0	0	0	0	0	0	1545	99,81%
Cergy	45	6234	78253	11452	3656	3313	346	1510	0	0	0	104810	99,96%
Chars	9959	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9959	0,00%
Cléry-en-Vexin	0	0	3332	0	0	0	0	0	0	0	0	3332	100,00%
Commeny	0	0	2210	0	0	0	0	0	0	0	0	2210	100,00%
Condécourt	4358	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4358	0,00%
Conflans-Sainte-Honorine	0	0	0	0	0	0	0	767	0	71	0	838	100,00%
Cormeilles-en-Vexin	0	105	11973	0	0	0	0	0	0	0	0	12078	100,00%
Courcelles-sur-Viosne	0	0	3650	0	0	0	0	0	0	0	0	3650	100,00%
Courdimanche	0	167	21380	1206	5	0	0	0	0	0	0	22758	100,00%
Ennery	0	669	9987	2235	289	132	615	0	0	0	0	13927	100,00%
Epiais-Rhus	0	553	4904	0	0	0	0	0	0	0	0	5457	100,00%
Eragny	0	4246	35786	4797	79	0	0	0	1131	1334	0	47373	100,00%
Frémenville	0	130	3875	0	0	0	0	0	0	0	0	4005	100,00%
Frémécourt	0	21	4047	0	0	0	0	0	0	0	0	4068	100,00%
Génicourt	0	1550	6764	570	0	0	0	0	0	0	0	8884	100,00%
Grisy-les-Plâtres	0	1190	4012	0	0	0	0	0	0	0	0	5202	100,00%
Hérouville-en-Vexin	0	96	4391	0	0	0	0	0	0	0	0	4487	100,00%
Jouy-le-Moutier	0	3053	41503	3662	739	339	0	678	1197	187	0	51359	100,00%
Le Perchay	0	101	3204	0	0	0	0	0	0	0	0	3305	100,00%
Livilliers	0	111	2428	80	0	0	0	0	0	0	0	2619	100,00%
Longuesse	0	364	3397	0	0	0	0	0	0	0	0	3761	100,00%
Marines	0	473	15339	1389	208	212	113	235	329	0	0	18299	100,00%
Maurecourt	127	119	13311	160	0	0	0	0	0	0	0	13717	99,53%
Menucourt	0	904	17226	783	0	0	0	0	0	0	0	18913	100,00%
Montgeroult	0	114	6459	0	0	0	0	0	0	0	0	6573	100,00%
Neuilly-en-Vexin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Neuville-sur-Oise	12	380	8546	363	561	0	113	229	100	1703	0	12008	99,98%
Nucourt	0	0	6142	0	0	0	0	0	0	0	0	6142	100,00%
Osny	140	3205	44819	2493	350	1212	0	1630	0	0	0	53849	99,95%
Pontoise	55	6691	24344	10944	9262	5428	4881	3556	287	885	211	66544	99,99%
Puiseux-Pontoise	0	368	4773	587	0	0	0	0	0	0	0	5729	100,00%
Sagy	2603	19	3978	0	0	0	0	0	0	0	0	6600	60,68%
Saint-Ouen-l'Aumône	0	2744	45193	11055	4904	5308	29	3437	36	0	0	72706	100,00%
Santeuil	0	0	829	0	0	0	0	0	0	0	0	829	100,00%
Seraincourt	0	0	13295	0	0	0	0	0	0	0	0	13295	100,00%
Us	6700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6700	0,00%
Vallangoujard	0	77	3390	0	0	0	0	0	0	0	0	3467	100,00%
Vauréal	0	1049	40609	4621	400	53	330	1183	0	0	0	48245	100,00%
Vigny	68	175	5360	3448	323	249	114	0	0	0	0	9736	99,84%
SIARP	24117	38114	526540	59992	20776	17267	6541	13226	3081	4181	211	714047	99,90%
Repartition (%)	0,45%	5,50%	75,98%	8,65%	3,00%	2,50%	0,94%	1,90%	0,45%	0,60%	0,03%	100,00%	

## ANNEXE 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Commune	Linéaire (m) du réseau eaux usées en refoulement selon le diamètre (mm) - 2023											Diamètre connu (%)	
	Inconnue	≤ 60	≤ 100	≤ 125	≤ 160	≤ 200	≤ 250	≤ 350	≤ 800	Total	Total connu		
Inconnue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Ableiges	0	104	146	834	0	0	0	0	0	1084	1084	100,00%	
Avernes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100,00%	
Boisemont	0	0	109	0	0	0	0	0	0	109	109	100,00%	
Boissy-l'Aillierie	0	0	965	102	0	601	27	0	0	1694	1694	100,00%	
Brignancourt	46	0	0	31	3	0	0	0	0	80	34	42,34%	
Cergy	0	0	578	867	0	1108	0	353	0	2906	2906	100,00%	
Chars	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Cléry-en-Vexin	440	0	0	0	0	0	0	0	0	440	0	0,00%	
Commeny	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Condécourt	306	0	0	0	0	0	0	0	0	306	0	0,00%	
Conflans-Sainte-Honorine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Cormeilles-en-Vexin	0	0	774	285	0	0	0	0	0	1059	1059	100,00%	
Courcelles-sur-Viosne	0	0	130	78	0	0	0	0	0	207	207	100,00%	
Courdimanche	0	166	153	0	0	311	771	0	0	1402	1402	100,00%	
Ennery	0	0	155	232	0	0	0	0	0	387	387	100,00%	
Epias-Rhus	0	271	247	407	0	0	0	0	0	925	925	100,00%	
Eragny	0	323	465	0	0	0	0	0	0	788	788	100,00%	
Frémainville	0	0	0	482	0	0	0	0	0	482	482	100,00%	
Fremécourt	0	0	801	0	0	0	0	0	0	801	801	100,00%	
Génicourt	0	0	514	0	0	0	0	0	0	514	514	100,00%	
Grisy-les-Plâtres	0	0	748	0	0	0	0	0	0	748	748	100,00%	
Hérouville-en-Vexin	0	0	593	909	0	0	0	0	0	1501	1501	100,00%	
Jouy-le-Moutier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Le Perchay	0	97	345	0	0	0	0	0	0	442	442	100,00%	
Livilliers	0	25	262	0	0	0	0	0	0	287	287	100,00%	
Longuesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Marines	255	0	545	0	0	0	0	0	0	800	545	68,10%	
Maurecourt	0	151	257	0	0	32	0	0	0	441	441	100,00%	
Menucourt	0	0	0	0	0	0	854	0	0	854	854	100,00%	
Montgeroult	0	135	171	0	565	131	0	0	0	1003	1003	100,00%	
Neuilly-en-Vexin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Neuville-sur-Oise	0	0	0	0	0	0	0	0	1566	1566	1566	100,00%	
Nucourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100,00%	
Osny	0	170	1358	0	342	0	0	1014	0	2884	2884	100,00%	
Pontoise	0	295	277	137	0	248	403	0	587	1945	1945	100,00%	
Puiseux-Pontoise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Sagy	0	0	323	0	0	0	0	0	0	323	323	100,00%	
Saint-Ouen-l'Aumône	0	479	1002	0	0	92	305	729	1090	3696	3696	100,00%	
Santeuil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Seraincourt	0	0	162	0	505	106	265	0	0	1037	1037	100,00%	
Us	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Vallangoujard	0	244	565	0	0	0	0	0	0	809	809	100,00%	
Vauréal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	
Vigny	345	0	0	0	0	0	0	0	0	345	0	0,00%	
SIARP	1392	2460	11644	4362	1415	2629	2624	2096	3243	31864	30472	95,56%	
Repartition (%)	3,44%	7,79%	36,90%	13,82%	4,48%	8,33%	8,32%	6,64%	10,28%	100,00%			

## ANNEXE 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Commune	Total connu	Profondeur connue (%)
Inconnue	0	0,00%
Ableiges	812	99,75%
Avernes	217	82,82%
Boisemont	488	100,00%
Boissy-l'Aillerie	1330	99,77%
Brignancourt	100	100,00%
Cergy	8338	99,68%
Chars	0	0,00%
Cléry-en-Vexin	131	99,24%
Commeny	171	97,71%
Condécourt	4	100,00%
Conflans-Sainte-Honorine	42	97,67%
Cormeilles-en-Vexin	976	99,49%
Courcelles-sur-Viosne	207	100,00%
Courdimanche	2163	99,91%
Ennery	2366	98,42%
Epiais-Rhus	505	97,87%
Eragny	3791	99,74%
Frémenville	134	100,00%
Frémécourt	420	100,00%
Génicourt	538	100,00%
Grisy-les-Plâtres	483	100,00%
Hérouville-en-Vexin	438	100,00%
Jouy-le-Moutier	4781	99,65%
Le Perchay	282	99,65%
Livilliers	287	100,00%
Longuesse	285	99,30%
Marines	1453	99,66%
Maurecourt	512	98,65%
Menucourt	2290	99,18%
Montgeroult	489	100,00%
Neuilly-en-Vexin	0	0,00%
Neuville-sur-Oise	886	99,33%
Nucourt	302	100,00%
Osny	4774	99,85%
Pontoise	7383	99,84%
Puiseux-Pontoise	335	100,00%
Sagy	48	90,57%
Saint-Ouen-l'Aumône	5284	99,59%
Santeuil	30	100,00%
Seraincourt	318	99,69%
Us	0	0,00%
Vallangoujard	77	61,60%
Vauréal	4933	99,76%
Vigny	412	99,76%
SIARP	58815	99,47%
Repartition (%)		

Branchements publics - 2023	
Linéaire (m)	Nombre
0	0
2120	410
620	116
1640	292
3889	648
210	37
29869	4577
0	0
116	14
115	21
0	0
33	2
2391	424
684	122
6886	1258
7187	1015
1418	272
17180	2669
0	0
838	198
1306	220
1385	248
1002	216
17277	3090
1220	210
769	143
1176	207
5614	1043
742	110
9972	1468
660	148
0	0
3420	533
356	59
19778	3115
20396	4202
1286	204
144	16
22501	3077
0	0
0	0
0	0
17330	3186
289	55
201819	33625

## ANNEXE 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Commune	Linéaire (m) des canalisations (gravitaire et refoulement) selon les matériaux - 2023										
	Non connu	Autres	ante cim	Béton	Fonte	Gaine	Grès vernissé	PVC	Total	Total connu	Matériaux connus (%)
Inconnue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Ableiges	1493	732	2161	0	2739	0	0	863	7988	6496	81,31%
Avernes	3634	243	110	0	0	792	0	0	4779	1145	23,95%
Boisemont	675	5272	497	0	0	288	0	779	7513	6837	91,01%
Boissy-l'Aillerie	1310	3833	4092	27	2302	591	0	1158	13313	12003	90,16%
Brignancourt	1625	0	0	0	0	0	0	0	1625	0	0,00%
Cergy	26356	6289	52541	10188	2965	2101	0	7277	107716	81359	75,53%
Chars	9959	0	0	0	0	0	0	0	9959	0	0,00%
Cléry-en-Vexin	3320	57	302	0	0	94	0	0	3773	453	12,00%
Commeny	2210	0	0	0	0	0	0	0	2210	0	0,00%
Condécourt	4664	0	0	0	0	0	0	0	4664	0	0,00%
Conflans-Sainte-Honorine	0	0	0	71	0	767	0	0	838	838	100,00%
Cormailles-en-Vexin	3930	0	2739	0	6208	53	0	207	13137	9207	70,09%
Courcelles-sur-Viosne	44	0	1499	0	2168	146	0	0	3857	3813	98,86%
Courdimanche	1806	1231	9587	116	1910	0	0	9511	24160	22353	92,52%
Ennery	1154	935	6116	913	1005	1085	0	3106	14314	13160	91,93%
Epiais-Rhus	739	226	4540	0	77	0	0	801	6382	5643	88,41%
Eragny	8167	2808	29052	4790	275	1354	0	1716	48161	39995	83,04%
Frémainville	30	482	3975	0	0	0	0	0	4487	4457	99,32%
Frémécourt	821	0	258	0	3790	0	0	0	4869	4048	83,13%
Génicourt	517	3	8378		360	0	0	140	9398	8881	94,50%
Grisy-les-Plâtres	759	3447	1325	0	0	189	0	230	5950	5191	87,24%
Hérouville-en-Vexin	1844	908	2442	0	252	347	0	195	5988	4145	69,21%
Jouy-le-Moutier	5873	6314	27739	3853	4159	988	0	2433	51359	45486	88,57%
Le Perchay	442	0	2539	0	0	0	0	766	3747	3305	88,20%
Livilliers	1087	950	672	0	141	0	0	56	2906	1819	62,59%
Longuesse	861	98	2563	0	7	165	0	67	3761	2900	77,10%
Marines	4116	471	5486	827	556	717	0	6926	19099	14984	78,45%
Maurecourt	13394	0	201	0	0	160	0	359	14114	720	5,10%
Menucourt	1962	3421	6581	0	3062	2743	0	1997	19768	17806	90,08%
Montgeroult	834	112	3136	0	1643	1606	0	245	7576	6742	88,99%
Neuilly-en-Vexin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Neuville-sur-Oise	2314	3642	4624	2018	312	198	0	466	13575	11260	82,95%
Nucourt	6040	102	0	0	0	0	0	0	6142	102	1,67%
Osny	11323	4768	29830	2207	3190	2449	0	2967	56734	45410	80,04%
Pontoise	12856	9146	17297	17240	4248	3987	0	3669	68443	55586	81,21%
Puiseux-Pontoise	82	1891	1422		1815	0	0	564	5775	5693	98,58%
Sagy	6842	18	64	0	0	0	0	0	6923	82	1,18%
Saint-Ouen-l'Aumône	9334	11508	27682	15144	4163	5557	0	3014	76402	67068	87,78%
Santeuil	829	0	0	0	0	0	0	0	829	0	0,00%
Seraincourt	0	931	13350	0	51	0	0	0	14332	14332	100,00%
Us	6700	0	0	0	0	0	0	0	6700	0	0,00%
Vallangoujard	2436	809	0	0	1031	0	0	0	4276	1840	43,03%
Vauréal	5309	3448	22683	2960	203	1571	17	12056	48245	42937	89,00%
Vigny	9354	0	0	0	657	0	0	70	10081	727	7,21%
SIARP	177046	74096	295481	60352	49289	27949	17	61636	745866	568820	76,26%
Repartition (%)	23,74%	9,93%	39,62%	8,09%	6,60%	3,74%	0,01%	8,27%	100,00%		

## ANNEXE 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Commune	Linéaire (m) des canalisations (gravitaire et refoulement) selon l'année de création - 2023													Total	Total connue	Années connues (%)
	Non connu	Avant 1969	Années 1970	Années 1980	Années 1990	Années 2000	Années 2010	2020	2021	2022	2023					
Inconnue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%
Ableiges	314	0	2129	11	4005	165	1364	0	0	0	0	7988	7675	96,07%		
Avernes	4426	0	0	0	0	0	0	0	0	353	0	4779	353	7,39%		
Boisemont	14	182	0	2735	3939	585	58	0	0	0	0	7513	7499	99,81%		
Boissy-l'Aillierie	238	0	0	7343	3398	1863	66	0	0	405	0	13313	13076	98,21%		
Brignancourt	1625	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1625	0	0%		
Cergy	8169	38	32876	53514	5297	4064	2703	346	708	0	0	107716	99546	92,42%		
Chars	9959	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9959	0	0%		
Cléry-en-Vexin	453	0	0	3320	0	0	0	0	0	0	0	3773	3320	88%		
Commeny	2156	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55	2210	55	2,47%		
Condécourt	4664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4664	0	0%		
Conflans-Sainte-Honorine	838	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	838	0	0%		
Cormelles-en-Vexin	573	0	0	0	11237	1327	0	0	0	0	0	13137	12563	95,64%		
Courcelles-sur-Viosne	0	0	0	1856	313	0	1688	0	0	0	0	3857	3857	100%		
Courdimanche	2429	0	0	6627	12330	1450	1324	0	0	0	0	24160	21731	89,94%		
Ennery	117	1509	755	5451	2094	3793	594	0	0	0	0	14314	14196	99,18%		
Epiais-Rhus	44	0	0	4241	1514	461	44	78	0	0	0	6382	6338	99,3%		
Eragny	9130	0	21153	11846	4309	782	767	0	95	0	80	48161	39031	81,04%		
Frémainville	4487	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4487	0	0%		
Frémécourt	0	0	0	0	4604	0	265	0	0	0	0	4869	4869	100%		
Génicourt	342	0	0	8768	76	148	60	0	3	0	0	9398	9056	96,37%		
Grisy-les-Plâtres	348	0	0	3733	1870	0	0	0	0	0	0	5950	5602	94,16%		
Hérouville-en-Vexin	354	0	0	4027	1535	73	0	0	0	0	0	5988	5635	94,1%		
Jouy-le-Moutier	4723	46	4852	25312	8634	3943	2258	765	0	269	557	51359	46636	90,8%		
Le Perchay	2736	0	0	0	0	0	0	0	1011	0	0	3747	1011	26,98%		
Livilliers	37	0	0	2391	164	314	0	0	0	0	0	2906	2869	98,74%		
Longuesse	3761	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3761	0	0%		
Marines	19099	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19099	0	0%		
Maurecourt	14158	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14158	0	0%		
Menucourt	148	0	7828	3231	3669	1835	3056	0	0	0	0	19768	19619	99,25%		
Montgeroult	2	68	0	3104	4403	0	0	0	0	0	0	7576	7574	99,98%		
Neuilly-en-Vexin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%		
Neuville-sur-Oise	3928	1235	1576	1626	3996	743	469	0	0	0	0	13575	9646	71,06%		
Nucourt	6040	0	0	0	0	0	0	0	0	102	0	6142	102	1,67%		
Osny	3056	1662	12893	22658	10264	2772	2666	0	0	517	245	56734	53678	94,61%		
Pontoise	12048	21383	17602	7728	3705	3565	2097	0	291	22	0	68443	56394	82,4%		
Puiseux-Pontoise	124	0	0	0	3249	0	1556	0	0	800	0	5729	5605	97,84%		
Sagy	6905	0	0	0	0	0	0	0	0	18	0	6923	18	0,26%		
Saint-Ouen-l'Aumône	14454	4705	23086	15195	8029	5657	3834	704	0	738	0	76402	61948	81,08%		
Santeuil	829	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	829	0	0%		
Seraincourt	14332	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14332	0	0%		
Us	6700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6700	0	0%		
Vallangoujard	2391	0	0	0	0	0	1885	0	0	0	0	4276	1885	44,08%		
Vauréal	4360	0	0	33997	8183	887	819	0	0	0	0	48245	43885	90,96%		
Vigny	10081	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10081	0	0%		
SIARP	180591	30828	124751	228715	110819	34425	27572	1893	2109	3207	955	745865	565274	75,79%		
Repartition (%)	24,21%	4,13%	16,73%	30,66%	14,86%	4,62%	3,7%	0,25%	0,28%	0,43%	0,13%	100%				

## ANNEXE 2 : Ouvrages d'eaux usées gérés par le SIARP

Listing des postes de refoulement et de relèvement - 2023		
Commune	Voie	Bâche (m3)
Ableiges	Rue du Mal Leclerc	2
	Les Rives de la Viosne	2
	Rue de la Prairie	1
Avernes	STEP poste	2
Boisemont	Rue de Vauréal	2
	Rue de l'Eglise	1
Boissy	68 Rue Ferdinand Jacob	2
	62 Rue Ferdinand Jacob	2
	Ruelle de Beauvais	1
	19 Rue Victor Hugo	2
	44 Rue Ferdinand Jacob	2
	Allée du Moulin	2
	Chemin du Tunnel	2
	Rue Macaigne Fortier	3
Brignancourt	40 Rue Victor Hugo	3
	Rue du Moulin (Raclot)	2
Cergy	STEP poste	2
	Chemin de la Guèpière	2
	Rue de Vauréal	2
	Sente de la rousselette	2
	Rue Pierre Vogler	3,5
	Rue de Neuville	2
	Boulevard de la Paix	2
	Av de la Plaine des Sport (Aren Ice)	2
	Aren Ice 3	NC
	Rue du petit Albi	4
Chars	Rue du Clos de Chars	1,5
	STEP	3
Clery en Vexin	Route de Tillay	DIP
	Chemin de Mantes	2
	STEP	2
Commeny	STEP	2
Condécourt	Rue de l'Aubette	2
Cormeilles	Rue Chaudar	2
	Rue de Grisy	2
	Rue de Bréançon	2
	Allée des Champs	2
Courcelles	Rue des Marais	1
	Ch des grands Prés (SNCF)	2
	Impasse de la Tour	2

Listing des postes de refoulement et de relèvement - 2023		
Commune	Voie	Bâche (m3)
Courdimanche	chemin de Ronde	1
	Chemin Fleury	2
	Impasse François Lambert	1,5
	Rue Fleury	2
	Rue de la côte des Auges	2,5
Ennery	Rue de la Fontaine du Regard	2,5
	Rue du Perreux	2
Epias-Rhus	Ruelle de la Vanne	2
	Rue des Chantereines	2
	Route de Vallangoujard	2
Eragny	Impasse des rosiers	2
	Rue de la Miramène	1
	59 Rue de Neuville	2
	Sente des prés	2
	20 Avenue Roger Guichard	2,5
	Clos du Manège	2,5
	Résidence du Bas Noyer	2
Frémainville	Chemin de Mantes	NC
Frémécourt	Rue de Cléry	2
Genicourt	Rue des Sablons	2
Grisy	Rue de Berval	2
	Chemin du Bois Quéris	2
	Rue de Cormeilles	2
Hérouville	Rue Moucette	2
	Rue Georges Duhamel	2
	R.D.79	2
Le Perchay	Rue de la petite barre (Lavoir)	1
	Allée de la Hallebarde	1
	STEP	2
Livilliers	Rue du Moulin	2
	Rue de Paris	1
Longuesse	STEP	2
Marines	Rue de la Métairie	3
	Boulevard de la République	2
	Allée des Grès	2
Maurecourt	ZAC des Carreaux	NC
	Quai Boubou Dado	NC
	Kléber Vasseur	NC
	Sente de la Saussaie	NC
Menucourt	La Taillette	3
	Imp des Cèpes (Poiriers Gris)	2,5

Listing des postes de refoulement et de relèvement - 2023		
Commune	Voie	Bâche (m3)
Montgeroult	Rue de la Vallée	1,5
	Rue du Raidillon	0,5
	Rue Jean Perrin (RD 92)	1,5
Neuville	Bas de la boucle Ch carrière pepins	40
Nucourt	STEP	2
Osny	Parc du Château de Grouchy	2
	12 rue de l'Eglise (coté Grand Moulin)	1
	Rue du Petit Robinson	1
	42 Rue Saint Jean	2
	9 Rue de l'Abbé Léonard	3
	Rue Henri Lechaugette	3
	Rue de Panama	0,5
	Impasse des Iles	1
	8 Rue de l'Eglise	1
	114 Rue de Génicourt	2
	CD92	DIP
	26 rte d'Ableiges (Colonne)	5
	Pontoise	Rue des 2 Ponts
Rue des Sources		2
3 rue JP Soutumier (Hermitage)		10
rue de l'Hermitage		8
Allée des Abattoirs		10
68 Route d'Auvers		2
Chemin des Gares		2
Chemin de la Prairie		2
Chemin du Ruisseau		2
51 Quai Eugène Turpin		2
5 Quai Eugène Turpin		2
36 Rue de Rouen		2
Rue de Martinprey		8
Rue des Patis		16
Av A. Chauvin (Université)	4	
Rue Saint Martin	DIP	
Sagy	Rue de la Fontaine Bénite	2
	Rue des Prés / Rue Pierre Bonté	4

Listing des postes de refoulement et de relèvement - 2023		
Commune	Voie	Bâche (m3)
Saint-Ouen l'Aumone	Chemin des Marais	2
	Impasse Edouard Vaillant	1
	allée Colbert (Dion Bouton)	1
	Chemin des Bourseaux	3
	Rue de Sully	2
	5 Rue Alexandre Prachay	2,5
	Rue Martin Luther King	1
	Chemin de Liesse	8
	Rue Branly (Saint Prix)	8
	Avenue du fond Vaux	8
	Rue d'Epluches	2,5
Seraincourt	Quai de l'Ecluse (A15)	16
	Gaillonnet - 21 rue Montscient	1
	Gaillonnet - 12 chemin de la hutte	2
	D913/D43	2,5
Us	Entrée Seraincourt D43	2,5
	STEP	NC
Vallangoujard	Rue du Moulin	1
	Rue Marines (D64)	1
	Rue de Pontoise (D927)	1
	Rue du Moulin	1
	Sentier de la Planche	1
Vigny	L'Abreuvoir	2
	STEP	3
	Cours Beaudouin	2

## ANNEXE 3 : Ouvrages d'eaux pluviales gérés par le SIARP

Commune	Linéaire (m) du réseau collectif d'eaux pluviales en gravitaire selon le diamètre (mm) - 2023																
	Non connu	≤150	≤200	≤300	≤400	≤500	≤600	≤700	≤800	≤900	≤1000	≤1200	≤1400	≤1500	Dalot	Total	Diamètres connus (%)
Ableiges	51	0	213	858	1136	15	32	0	0	0	0	0	0	0	4	2310	97,80%
Boissy-l'Aillerie	636	3	216	1204	608	878	181	0	841	172	469	59	0	0	0	5268	87,92%
Cormeilles-en-Vexin	367	70	373	1034	812	461	54	0	0	0	0	0	0	0	0	3171	88,44%
Ennery	2644	801	664	3870	1689	1022	2676	29	378	151	450	0	0	0	12	14388	81,62%
Epiais-Rhus	187	72	350	663	414	82	0	0	0	0	0	0	0	0	77	1845	89,84%
Frémainville	0	0	0	709	493	111	119	0	0	0	0	0	0	0	0	1433	100,00%
Frémécourt	458	24	104	415	267	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1267	63,85%
Génicourt	204	0	70	116	154	275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	819	75,12%
Grisy-les-Plâtres	29	30	131	901	458	42	336	0	0	0	0	0	0	0	0	1926	98,51%
Hérouville-en-Vexin	29	219	140	328	327	0	0	41	0	0	0	0	0	0	24	1107	97,40%
Livilliers	22	12	0	161	80	0	62	0	0	0	0	0	0	0	5	344	93,54%
Montgeroult	80	100	108	294	77	163	0	0	0	0	1	0	0	0	0	823	90,24%
Pontoise	27	0	0	74	0	0	46	0	0	0	46	796	336	909	0	2233	98,78%
SIARP	4735	1332	2368	10628	6516	3050	3508	70	1219	323	965	854	336	909	123	36934	87,18%
Répartition (%)	12,82%	3,61%	6,41%	28,77%	17,64%	8,26%	9,50%	0,19%	3,30%	0,87%	2,61%	2,31%	0,91%	2,46%	0,33%		

Commune	Grille			Grille avaloir			Avaloir			Ensemble 2023
	Grille sans décantation	Grille avec décantation	Grille non renseignée	Grille avaloir sans décantation	Grille avaloir avec décantation	Grille avaloir non renseignée	Avaloir sans décantation	Avaloir avec décantation	Avaloir non renseigné	
Ableiges	17	5	17	6	0	2	16	8	11	82
Boissy-l'Aillerie	7	8	45	8	6	8	7	2	38	129
Cormeilles-en-Vexin	22	1	22	0	0	0	17	12	21	95
Ennery	79	16	43	9	19	12	35	6	7	226
Epias-Rhus	1	0	2	2	1	4	6	4	16	36
Frémainville	0	0	8	0	0	0	0	0	1	9
Frémécourt	28	3	13	0	0	0	7	1	5	57
Grisy-les-Plâtres	1	0	4	1	0	12	1	0	25	44
Génicourt	13	2	25	1	0	0	24	2	1	68
Hérouville-en-Vexin	12	1	8	3	0	0	15	1	1	41
Livilliers	0	7	0	0	0	0	8	0	0	15
Montgeroult	2	1	36	0	0	4	2	0	24	69
Pontoise	0	0	14	0	0	4	0	0	6	24
SIARP	182	44	237	30	26	46	138	36	156	895

Commune	Puisard	Chambre à sable	Mare / Bassin / Zone inondable	Déshuileur / Séparateur hydrocarbure
Ableiges	12	0	1	1
Boissy-l'Aillerie	6	0	4	2
Cormeilles-en-Vexin	10	2	0	0
Ennery	2	3	11	8
Epias-Rhus	0	0	0	0
Frémainville	0	0	0	0
Frémécourt	3	0	0	0
Génicourt	7	0	0	1
Grisy-les-Plâtres	0	0	1	0
Hérouville-en-Vexin	2	0	0	0
Livilliers	0	0	1	1
Montgeroult	21	0	0	0
Pontoise	0	0	0	0
SIARP	63	5	18	13

## ANNEXE 4 : Inspection télévisée des réseaux usés

Commune	Linéaire de réseau (m) inspectés / non inspectés en 2023				
	Non inspecté	Inspecté en 2023	Total inspecté	Linéaire total	Inspecté (%)
Ableiges	410	0	6 361,00	6 904,64	92,13%
Avernes	5 212,00	0	531,05	4 778,80	11,11%
Boisemont	343	0	7 061,00	7 403,56	95,37%
Boissy-l'Aillerie	111	0	11 315,00	11 619,49	97,38%
Brignancourt	1 560,00	0	0	1 545,40	0,00%
Cergy	12 719,70	502,30	85 424,30	104 810,06	81,50%
Chars	9 959,00	0	0	9 959,00	0,00%
Cléry-en-Vexin	2 242,00	0	0	3 332,42	0,00%
Commeny	2 280,45	73,55	73,55	2 210,22	3,33%
Condécourt	4 267,40	90,6	0	4 358,00	0,00%
Conflans-Sainte-Honorine	0,00	0	0,00	837,89	0,00%
Cormeilles-en-Vexin	2 780,30	76,7	8 917,70	12 078,02	73,83%
Courcelles-sur-Viosne	0	0	3 603,00	3 649,66	98,72%
Courdimanche	1 212,70	0	19 997,00	22 757,95	87,87%
Ennery	678	0	13 218,00	13 926,87	94,91%
Epiais-Rhus	20	0	5 311,00	5 457,08	97,32%
Eragny	2 780,30	1 424,80	40 100,80	47 373,28	84,65%
Frémainville	4 270,00	0	0	4 005,30	0,00%
Frémécourt	227	0	4 164,00	4 164,00	100,00%
Génicourt	113	0	8 774,00	8 883,58	98,77%
Grisy-les-Plâtres	11	0	5 187,00	5 202,43	99,70%
Hérouville-en-Vexin	8	0	4 384,00	4 487,13	97,70%
Jouy-le-Moutier	0	0	47 455,00	51 358,95	92,40%
Le Perchay	386,21	0	3 270,29	3 305,05	98,95%
Livilliers	0	0	2 620,00	2 620,00	100,00%
Longuesse	587	0	2 873,00	3 761,40	76,38%
Marines	0	0,00	17 224,00	18 298,77	94,13%
Maurecourt	9 474,35	13481,2	13527,85	13 717,34	98,62%
Menucourt	474	0	18 352,00	18 913,38	97,03%
Montgeroult	3 216,00	0	3 478,00	6 573,37	52,91%
Neuville-sur-Oise	946,3	0	8 769,00	12 008,33	73,02%
Nucourt	5 919,00	0	0	6 142,33	0,00%
Osny	7 142,25	28 280,10	46 264,00	53 849,44	85,91%
Pontoise	1 954,35	1143,8	59 873,80	66 543,87	89,98%
Puiseux-Pontoise	0	197,4	3 893,40	5 728,74	67,96%
Sagy	7 532,00	0	0	6 599,92	0,00%
Saint-Ouen-l'Aumône	3 925,85	866,25	56 945,25	72 706,24	78,32%
Santeuil	509	0	0	828,65	0,00%
Seraincourt	12 015,00	0	0	13 294,97	0,00%
Us	6 700,00	0	0	6 700,00	0,00%
Vallangoujard	0	963,05	963,05	3 467,02	27,78%
Vauréal	0	0	44 294,00	48 245,03	91,81%
Vigny	8 576,00	24	72,3	9 736,00	0,74%
SIARP	120 562,16	47 123,75	554 297,34	714 143,58	77,62%

## ANNEXE 4 : Inspection télévisée des réseaux usés

Commune	Linéaire de branchement (m) inspectés/non inspectés en 2023				
	Non inspecté	Inspecté en 2023	Total inspecté	Linéaire total	Inspecté (%)
Ableiges	1 738	0	154	2 120	7%
Avernes	0	0	0	620	0%
Boisemont	324	0	1 316	1 640	80%
Boissy-l'Aillerie	969	0	2 920	3 889	75%
Brignancourt	0	0	0	210	0%
Cergy	26 433	12	3 424	29 869	11%
Chars	0	0	0	-	-
Cléry-en-Vexin	0	0	0	116	0%
Commeny	0	0	0	115	0%
Condécourt	0	3	0	-	-
Conflans-Sainte-Honorine	0	0	0	33	0%
Cormeilles-en-Vexin	2 165	0	5	2 391	0%
Courcelles-sur-Viosne	522	0	125	684	18%
Courdimanche	5 908	0	444	6 886	6%
Ennery	1 472	0	3 578	7 187	50%
Epiais-Rhus	62	0	1 136	1 418	80%
Eragny	10 856	770	3 006	17 180	17%
Frémainville	-	0	-	-	0%
Frémécourt	834	0	4	838	0%
Génicourt	87	0	1 219	1 306	93%
Grisy-les-Plâtres	416	0	969	1 385	70%
Hérouville	262	0	740	1 002	74%
Jouy-le-Moutier	1 913	0	15 364	17 277	89%
Le Perchay	-	0	-	1 220	0%
Livilliers	25	0	731	769	95%
Longuesse	-	0	-	-	0%
Marines	-	0	-	-	0%
Maurecourt	0	5 506	5 534	5 534	100%
Menucourt	2 067	0	7 905	9 972	79%
Montgeroult	277	0	383	660	58%
Neuilly-en-Vexin	0	0	0	0	0%
Neuville-sur-Oise	973	0	2 419	3 420	71%
Nucourt	-	0	-	356	0%
Osny	10 190	8 612	9 587	19 778	48%
Pontoise	14 443	257	5 953	20 396	29%
Puiseux-Pontoise	109	0	1 031	1 286	80%
Sagy	-	0	-	144	0%
Saint-Ouen-l'Aumône	11 003	172	10 719	22 501	48%
Santeuil	-	0	0	0	0%
Seraincourt	-	0	0	0	0%
Us	-	0	0	0	0%
Vallangoujard	-	272	272	1 200	23%
Vauréal	5 271	0	12 059	17 330	70%
Vigny	289	0	0	289	0%
SIARP	101 800	15 604	90 998	201 020	47%

## ANNEXE 5 : Intervention d'urgence sur les ouvrages d'eaux usées

Commune	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ableiges	1	2	2	3	3	3	2	0	1	0
Avernes	-	-	-	-	-	-	3	1	0	0
Boisemont	0	1	2	0	3	1	0	0	0	1
Boissy-l'Aillerie	2	6	17	5	8	8	15	1	1	0
Brignancourt	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
Cergy	35	40	78	57	32	57	38	7	14	15
Chars	-	-	-	-	-	-	5	1	1	0
Cléry-en-Vexin	-	-	-	-	-	-	2	0	2	0
Commeny	-	-	-	-	-	-	0	1	0	3
Condécourt	-	-	-	-	-	-	3	0	1	1
Cormeilles-en-Vexin	0	1	6	6	4	8	4	0	1	2
Courcelles-sur-Viosne	0	1	1	1	1	3	2	0	1	0
Courdimanche	4	8	14	5	6	6	2	0	1	1
Ennery	2	2	6	2	4	6	6	2	2	2
Epias-Rhus	5	3	4	1	4	5	5	1	2	0
Eragny	18	19	37	18	17	13	26	0	9	3
Frémainville <sup>9</sup>	-	-	-	-	-	-	0	0	1	0
Frémécourt	0	1	3	0	1	2	8	1	2	0
Génicourt	3	0	5	18	1	5	5	0	0	1
Grisy-les-Plâtres	2	0	11	1	3	2	1	0	0	0
Hérouville	1	0	4	0	3	7	19	1	2	1
Jouy-le-Moutier	12	23	16	16	16	18	12	3	6	1
Le Perchay	-	-	-	-	-	-	0	0	1	0
Livilliers	1	0	1	6	1	1	0	0	0	0
Longuesse	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
Marines	-	-	-	-	-	-	12	2	2	1
Maurecourt	-	-	-	-	-	-	-	0	4	4
Menucourt	10	15	16	34	3	7	17	8	2	1
Montgeroult	0	1	2	9	2	8	13	2	0	0
Neuville-sur-Oise	1	1	3	0	0	0	0	0	1	0
Nucourt	-	-	-	-	-	-	0	0	0	1
Osny	7	14	56	29	32	26	59	7	9	15
Pontoise	24	39	44	55	43	53	48	14	8	10
Puiseux-Pontoise	1	2	2	4	4	0	1	0	0	1
Sagy	-	-	-	-	-	-	3	1	4	0
Saint-Ouen-l'Aumône	20	33	43	35	28	20	21	0	8	7
Santeuil	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
Seraincourt <sup>9</sup>	-	-	-	-	-	-	0	0	1	2
Us	-	-	-	-	-	-	0	0	2	2
Vallangoujard	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0
Vauréal	6	11	11	16	10	13	19	0	3	5
Vigny	-	-	-	-	-	-	5	0	0	0
SIARP	158	223	384	321	229	272	356	230	93	80

## ANNEXE 6 : Inspection télévisée des réseaux d'eaux usées

Commune	Linéaire de réseau (m) inspectés / non inspectés en 2023				
	Non inspecté	Inspecté en 2023	Total inspecté	Linéaire total	Inspecté (%)
Ableiges	410	0	1 900,45	2 310,45	82,25%
Boissy-l'Aillerie	111	7	5 157,43	5 268,43	97,89%
Cormeilles-en-Vexin	2 857,00	0	314,38	3 171,38	9,91%
Ennery	678	0	13 710,01	14 388,01	95,29%
Epiais-Rhus	20	41,96	1 824,93	1 844,93	98,92%
Frémainville	1 432,53	0	0	1432,53	0,00%
Frémécourt	227	0	1 040,48	1 267,48	82,09%
Génicourt	113	256,3	705,81	818,81	86,20%
Grisy-les-Plâtres	11	0	1 914,67	1 925,67	99,43%
Hérouville	8	0	1 098,88	1 106,88	99,28%
Livilliers	0	0	343,53	343,53	100,00%
Montgeroult	0,00	0	822,75	822,75	100,00%
Pontoise	2 224,40	0	9,00	2 233,40	0,40%
SIARP	8 091,93	305,26	28 842,32	36 934,25	78,09%

## ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€ HT)
Ableiges	Prairie (rue de la)	Rescellement et semelle béton sur le pourtour de la trappe	Décembre	1 389,25 €
Avernes	Chantereine (rue)	Analyse des enrobés pour détection HAP et amiante	Octobre	1 037,89 €
Avernes	Gare (ruelle de la)	Changement d'un tampon EU	Novembre	834,00 €
Avernes	Grande Rue (29bis-33) - rue des Prés - ch. Du Val de Vigne	Changement élément haut de la boîte de branchement	Février	2 368,00 €
Boisemont	Grande rue	Remplacement de 21 tampons (3 points)	Février	0,00 €
Boisemont	Mairie (rue de la)	Remplacement d'un tampon	Mars	0,00 €
Boisemont	Beauvais (route de)	2 boîtes de branchement à sceller sous accotement	Mars	541,63 €
Boisemont	République (43 rue de la)	Scellement d'un tampon EU	Janvier	531,35 €
Cergy	Abbaye (52 rue de l')	Changement du tampon de la boîte de branchement	Avril	495,85 €
Cergy	Centauré (10 avenue)	Changement d'un tampon EU	Janvier	834,00 €
Cergy	Clairières Rouges (1bis rue des)	Boîte de branchement à créer	Janvier	1 442,38 €
Cergy	Clairières Vertes (7 rue des)	Élément supérieur de la boîte de branchement à changer et remplacement du tampon	Janvier	583,11 €
Cergy	Hautil (bd de l')	Remplacement de 9 tampons	Juillet	0,00 €
Cergy	Linandes Vertes	Prélèvement et analyse d'un échantillon d'enrobé	Juin	513,30 €
Cergy	Pampre d'Or (rue du)	Rupture du fil d'eau sur collecteur amiante Ø 200 mm	Décembre	54 918,99 €
Cergy	Pampre d'Or (rue du)	Rupture du fil d'eau sur collecteur amiante Ø 300 mm	Décembre	77 086,98 €
Cergy	Ponceau (angle Chênes Mauves)	Recherche un tampon	Septembre	1 531,82 €
Cergy	Vauréal (66 rue de)	Reprise d'un fourreau Ø 63 armoire et poste	Octobre	2 877,46 €
Chars	Groue (16 rue de la)	Reprise du scellement d'une boîte de branchement	Janvier	879,50 €
Commeny	Diverses rues	Remplacement de 15 tampons	Novembre	0,00 €
Commeny	STEP	Lit de séchage 8 x 4 m comprenant géotextile	Mai	6 396,23 €
Condécourt	Libération (46 rue de la)	Réfection de la tranchée assainissement	Juin	26 376,82 €
Corneilles-en-Vexin	Chaudar (3 rue)	Dépose et pose du regard avec enlèvement des racines	Novembre	1 409,52 €
Courdimanche	Saussaye (3 clos du)	Chute accompagnée à créer dans regard de branchement	Novembre	1 154,93 €
Diverses communes	STEP de LE PERCHAY, LONGUESSE et VIGNY	Mise à disposition de big-bag de sable 0/4	Avril	1 112,58 €
Diverses communes	STEP de NUCOURT, COMMENY et CLÉRY	Fourniture et livraison de 16 big bag de sable 0/4	Novembre	1 740,09 €
Diverses communes		Remplacement de 140 tampons		69 721,35 €
Ennery	Ravine Saint-Antoine	Débroussaillage sur 30 ml à chaque bout de la sente + taille de 2 arbres au milieu	Novembre	1 013,25 €
Epiais-Rhus	Bretagne (1 chemin de)	Reprise suite effondrement sur les abords d'une boîte de branchement EU et étanchéité par l'extérieur	Août	1 430,05 €
Epiais-Rhus	Normandie (44 rue de)	Scellement de la boîte de branchement	Février	373,12 €
Eragny-sur-Oise	Belles Hâtes (rue des)	Extension réseau	Juin	96 167,83 €
Eragny-sur-Oise	Bernardin de St-Pierre (2 rue)	Changement d'un tampon EU	Janvier	767,00 €
Eragny-sur-Oise	Étourneaux (19 rue des)	Mise à niveau du regard borgne sur collecteur	Octobre	10 766,82 €
Eragny-sur-Oise	Étourneaux (5 rue des)	Création de la boîte sous domaine public sur branchement existant	Septembre	3 795,85 €
Eragny-sur-Oise	Étourneaux (7 rue des)	Sondage pour recherche tampon et mise à la cote	Septembre	2 123,01 €
Eragny-sur-Oise	Fontaine (26 rue de la)	Remplacement de 3 tampons dont un à remettre à niveau	Janvier	2 054,23 €
Eragny-sur-Oise	Gare (rue de la)	Extension du collecteur EU sur 34 ml	Novembre	18 447,13 €
Eragny-sur-Oise	Guichard (231 avenue Roger)	Tampon béton cassé à remplacer par un en fonte	Novembre	512,79 €
Eragny-sur-Oise	Halage (chemin de)	Mise à la cote d'un tampon enterré avec remplacement du tampon, rescellement d'un tampon et maçonnerie du regard abîmé sur un troisième	Novembre	1 601,50 €
Eragny-sur-Oise	PR Bas de la Boucle	Fauchage	Juin	1 629,72 €
Eragny-sur-Oise	Rose des Vents (rue des)	Dévoisement du collecteur	Janvier	59 989,10 €
Eragny-sur-Oise	Saint-Ouen (rue de)	Analyse des enrobés pour détection HAP et amiante	Octobre	513,30 €
Génicourt	Gérocourt RD22	Remplacement de 3 tampons	Août	0,00 €
Jouy-le-Moutier	Grande rue 72	Masque d'étanchéité dans boîte de branchement	Avril	439,18 €
Marines	Commelin (12 rue André)	Tampon de la boîte de branchement fêlé à changer	Avril	803,57 €
Marines	Grès (allée des)	Reprise complète du regard défectueux	Mai	5 580,00 €
Marines	STEP	Reprise des enrobés autour et à proximité du local technique	Février	5 119,95 €
Marines	STEP	Pastille d'enrobé en plus	Mars	671,85 €
Marines	STEP	Réparation sur canalisation d'AEP après compteur. Réparation vanne	Décembre	1 580,35 €

## ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

<b>Maurecourt</b>	Angle Cerisaie / Clos Fleuri	Remplacement d'un tampon	Août	0,00 €
<b>Maurecourt</b>	Basses Vignes	Extension	Juin	15 493,24 €
<b>Maurecourt</b>	Basses Vignes (13 ter sente des)	Tampon boîte de branchement à remplacer	Janvier	668,32 €
<b>Maurecourt</b>	Bertaux (30 rue Maurice)	Rescelllement de la boîte de branchement	Novembre	0,00 €
<b>Maurecourt</b>	Carreaux (9 sente des)	Tampon à mettre à niveau et remplacer	Novembre	1 465,98 €
<b>Maurecourt</b>	Charcot (8 impasse)	Remplacement d'un tampon	Octobre	0,00 €

## ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€ HT)
Maurecourt	Delattre-de-Tassigny (26 rue du Mal)	Remplacement d'un tampon	Juin	0,00 €
Maurecourt	Diverses rues	Remplacement de 5 tampons	Septembre	15 227,86 €
Maurecourt	Diverses rues	Remplacement de 8 tampons	Septembre	0,00 €
Maurecourt	Hamel (10 rue Maurice)	Tampon de boîte de branchement à remplacer	Novembre	1 344,85 €
Maurecourt	Hamel (11 rue Maurice)	Remplacement d'un tampon	Novembre	0,00 €
Maurecourt	Strubin (3 rue Robert)	Remplacement d'un tampon	Novembre	0,00 €
Menucourt	Taillette (PR)	Terrassement autour de la conduite de refoulement en inox	Avril	1 831,20 €
Montgeroult	Différents PR	Divers travaux	Novembre	8 883,89 €
Montgeroult	Raidillon (rue du)	Passage de fourreaux	Novembre	1 989,04 €
Neuville-sur-Oise	Carrière à Pépin (chemin de la)	Recherche de fuite	Mars	3 646,89 €
Neuville-sur-Oise	Parking du centre	Création d'une piste pour accès au camion de curage	Mai	12 843,79 €
Neuville-sur-Oise	Savary (1bis rue de)	Remplacement d'un tampon	Août	0,00 €
Nucourt	Diverses rues	Remplacement de 5 tampons	Novembre	0,00 €
Nucourt	Mare (rue de la)	Remplacement de 4 tampons	Novembre	3 070,30 €
Nucourt	STEP	Lit de séchage 144 m2 comprenant géotextile	Juin	2 815,96 €
Osny	Bleuets (rue des)	Remplacement de 4 tampons	Septembre	0,00 €
Osny	Cèdre (5 rue de)	Remplacement d'un tampon	Août	0,00 €
Osny	Ennery (85 route d')	Remplacement d'un tampon	Février	0,00 €
Osny	J. Jaurès angle Hibiscus	Radier à reprendre et chute accompagnée à créer	Mars	1 235,50 €
Osny	Livilliers (carrefour J. Jaures)	Remplacement d'un tampon	Septembre	0,00 €
Osny	Livilliers (rue de)	Analyse des enrobés pour détection HAP et amiante	Juin	513,30 €
Osny	Livilliers (rue de)	Sondage pour épaisseur de structure	Juin	830,52 €
Osny	Montgeroult (48 chemin de)	Remplacement d'un tampon	Avril	0,00 €
Osny	Muette (avenue de la)	Remplacement de 12 tampons	Avril	0,00 €
Osny	Pascal (rue Blaise) sente Fleuri	Rescellement de 5 tampons + reprise d'un radier + changement d'un tampon	Mars	2 927,86 €
Osny	Primevères (1 et 3 impasse des)	Création de 2 boîtes de branchement + reprise de l'enrobé	Mars	3 437,78 €
Osny	Puiseux angle H. Dunant	Remplacement d'un tampon	Mars	0,00 €
Osny	Saint-Jean (9 bis rue)	Reprise d'un branchement	Août	4 703,73 €
Pontoise	Ampère (13 rue)	Remplacement d'un tampon	Janvier	787,40 €
Pontoise	angle Maréchal Canrobert / Épineuil	Remplacement d'un tampon boîte de branchement	Septembre	495,85 €
Pontoise	Berthelot	Fourniture et pose de 5 acodraïns pour canaliser le flash. Raccord en emaco entre l'enrobé existant et les acodraïns	Juin	2 330,79 €
Pontoise	Bouticourt (bd Charles) angle Ed. Martel	Regard enterré	Mai	953,71 €
Pontoise	Butin (86 rue Pierre)	Changement d'une boîte de branchement et remplacement du branchement sur 4 ml environ	Mars	9 135,46 €
Pontoise	Canrobert (rue)	Remplacement de 1 tampon carré	Juin	1 546,06 €
Pontoise	Canrobert (rue)	Remplacement de 4 tampons	Juin	0,00 €
Pontoise	Carrières (32 ter rue des)	Scellement du tampon de la boîte de branchement	Juin	528,70 €
Pontoise	César (chaussée Jules)	Remplacement de 4 tampons	Juin	0,00 €
Pontoise	Delarue (av. du Gal Gabriel)	Obstruction de l'aval de la chambre à sable	Mars	315,10 €
Pontoise	Dr Derome (17 rue du)	Création d'une boîte de branchement sur canalisation existante	Avril	2 409,53 €
Pontoise	Général Schmitz (20 rue du)	Branchement à reprendre sur 2 ml	Avril	4 512,68 €
Pontoise	Gisors (rue de)	Remplacement d'un tampon	Novembre	903,15 €
Pontoise	Hermitage (rue de l')	Remplacement d'un tampon	Août	22 662,40 €
Pontoise	Lavoisier (2-4 rue)	Remise à niveau d'un regard borgne y compris création d'une marche et reprise des abords en béton	Mai	3 290,08 €
Pontoise	Maréchal Canrobert (rue du)	Boîte de branchement et tampons à remplacer	Novembre	1 763,80 €
Pontoise	Parc aux Charrettes (place du)	Comblement d'une cavité de 3,5 m3 en toupie en remblai liquide autocompactant et maçonneries	Août	2 061,41 €
Pontoise	Pelouse (chemin de la)	Remplacement de 3 tampons	Mai	0,00 €
Pontoise	Piscine (place de la)	Remplacement d'un tampon	Juin	0,00 €
Pontoise	Pothuis (quai du)	Remplacement d'un tampon	Mai	0,00 €
Pontoise	Roche (rue de la)	Fourniture et pose d'un panneau d'informations travaux	Octobre	429,12 €
Pontoise	Ruisseau (angle Sources)	Reprise de caniveaux double pente sur 4,50 ml	Février	1 696,25 €
Pontoise	Saint Martin (9 rue)	Étanchéité d'une boîte de branchement à reprendre	Mai	792,54 €

## ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Pontoise	Saint-Jean (91 rue)	Verrouillage d'un tampon de boîte de branchement 60 x 60	Novembre	995,80 €
Pontoise	Saint-Jean (93 rue)	Verrouillage d'un tampon de boîte de branchement 60 x 60	Novembre	796,64 €
Pontoise	Saint-Martin (6-8 rue)	Remplacement d'un tampon	Février	891,50 €
Pontoise	Séré Depoin (9 rue)	Reprise d'un branchement affaissé	Septembre	2 787,53 €

Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€ HT)
Pontoise	Séré-Depoin (14 rue)	Reprise d'un branchement EU	Février	4 687,25 €
Pontoise	Verdun angle César	Remplacement de 3 tampons	Août	2 710,22 €
Pontoise	Vert Buisson / Séré Depoin	Remplacement d'un tronçon amiante	Mars	14 017,18 €
Pontoise	Vignes (3 rue des)	Reprise d'un branchement au droit du piquage	Mars	2 581,69 €
Puiseux-Pontoise	Hérisson et Mare	Reprise du scellement de 10 boîtes de branchement	Janvier	2 398,37 €
Puiseux-Pontoise	Site propre de Renault	Création d'un portillon dans clôture	Septembre	1 636,40 €
Sagy	Galets (16 clos des)	Changement d'un tampon de boîte de branchement 60x60 type C250KN	Septembre	669,34 €
Sagy	Vallée (1 rue de la)	Extension de 18 ml	Janvier	17 997,48 €
Seraincourt	Montscient (rue)	Remplacement de 4 tampons	Fin août	0,00 €
Seraincourt	Vallées (3 rue des)	Remplacement d'un tampon	Mai	0,00 €
Saint-Ouen-l'Aumône	Angle Liesse Aqueduc	Tampon à changer	Mars	671,85 €
Saint-Ouen-l'Aumône	Aqueduc (chemin de l')	Remise à niveau d'un tampon enterré	Février	672,42 €
Saint-Ouen-l'Aumône	Aquitaine (12 rue d') + Printemps	Mise à niveau de 2 tampons	Février	1 593,28 €
Saint-Ouen-l'Aumône	France (43bis rue de)	Obturation d'un tuyau en aval d'un ouvrage EP	Janvier	393,60 €
Saint-Ouen-l'Aumône	Maubuisson (parking)	Réparation du branchement de l'OPEJ	Juin	4 659,25 €
Saint-Ouen-l'Aumône	Nord (24 impasse du)	Mise à niveau d'une boîte de branchement	Novembre	1 575,83 €
Saint-Ouen-l'Aumône	Prachay (25 rue Alexandre)	Remplacement d'un tampon	Juin	1 669,25 €
Saint-Ouen-l'Aumône	Préaux (rue des)	Extension du réseau en PE Ø 63 pour futur refoulement	Mai	30 744,66 €
Saint-Ouen-l'Aumône	Van de Maele (rue)	Remplacement d'un branchement	Juillet	11 267,88 €
Saint-Ouen-l'Aumône	Van de Maele (rue)	Chemisage de 6 branchements	Août	8 605,00 €
Us	Closeaux (32 rue des)	Rescellement d'une boîte de branchement	Janvier	264,86 €
Us	Closeaux (38 rue des)	Reprise du scellement de la boîte de branchement	Septembre	528,70 €
Vallangoujard	Labbeville (rue de)	Remplacement de 18 tampons	Avril	0,00 €
Vauréal	Puiseux (38 rue de)	Remplacement d'un tampon	Novembre	0,00 €
Vigny	PR Baudouin	Trappe sur poste	Août	1 739,88 €
Vigny	Ruellettes	2 regards borgne à mettre à niveau	Avril	3 090,84 €
<b>TOTAL 2023</b>				<b>730 347,37 €</b>

## ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Nom du site	Nature des travaux	Montant (€ HT)
SGL1 - PRA15	Remplacement anti dériveur vis 2	2 913,22
SGL1 - PRA15	Revision moteur et motoreducteur 1	4 412,67
SGL1 - PRA15	Revision moteur et motoreducteur 2	4 412,67
SGL1 - PRA15	Révision groupe electrogene	1 050,87
SGL1 - PRA15	Révision Transformateur	3 109,78
PR BAS DE LA BOUCLE & A15	Fourniture fusibles HT	1 855,03
SGL2 - PR BAS DE LA BOUCLE	Revision des 2 MASTERPACK	2 976,19
SGL2 - PR BAS DE LA BOUCLE	Révision groupe electrogene	1 050,87
SGL2 - PR BAS DE LA BOUCLE	Révision dégrilleur	3 419,76
SGL2 - PR BAS DE LA BOUCLE	Révision compacteur	1 422,58
SGL2 - PR BAS DE LA BOUCLE	Révision Transformateur	2 882,10
SGL2 - PR BAS DE LA BOUCLE	Remplacement pompe fioul GE (suite révision)	844,66
SGL2 - PR BAS DE LA BOUCLE	Modification API (3 pompes max) + ecran	717,30
SGL9 - SAINT PRIX	Remplacement Panier	966,93
SGL11 - PR HERMITAGE	Remplacement d'une vanne guillotine	1 633,01
SGL11 - PR HERMITAGE	Remplacement des manchettes sur aspiration	3 893,14
SGL11 - PR HERMITAGE	Remplacement clapet à battant	3 584,83
FOND DE VAUX	Boule pour clapet 6x (dn100, 80, 65) 2x (dn200)	3 389,50
PR LA COLONNE	Réparation en Atelier P1	3 680,38
PR LA TAILLETTE	Réparation colonne de refoulement (soudure)	1 856,07
PR ROUTE DE VAUREAL	Remplacement des cana de refoulement	4 420,20
PR GEORGE DUHAMEL (HEROUVILLE)	Remplacement armoire + enveloppe	7 993,72
PR BOURSEAUX (SOA)	Remplacement armoire	6 316,60
PR HALLEBARDE (LE PERCHAY)	Remplacement armoire	6 316,60
PR RD79 HEROUVILLE	Remplacement armoire	5 854,12
PR ZAC DES CARREAUX (old perchay lavoir)	Remplacement armoire	5 854,12
BASSIN ABATTOIRS	Révision dégrilleur + changement moto reducteur	6 553,62
PR ROUSSELETTE	Remplacement armoire	5 854,12
PR RUE DES ILES	Remplacement armoire	5 854,12
PR CHEMIN DE MANTES	Fourniture d'une pompe n°2 2,4kW	1 384,79
PR CHEMIN DE MANTES	Fourniture d'une pompe n°1 2,4kW	1 384,79
PR PRE GAILLONET	Remplacement 2 pompes FLYGT de 0,9 à 2 kW	2 470,90
PR HALLEBARDE (LE PERCHAY)	Enveloppe armoire	1 646,04
SIPHON DE NEUVILLE	Remplacement flexible hydraulique	2 661,35
PR CHEMIN DU TUNNEL	Remplacement d'un clapet + 2 raccords	2 545,30
CTS	6 supports guide + 8 barres guidages 6m	1 656,07
CTS	Fourniture et pose chaines pour pompe (10 en 7m) et (10 en 10m)	3 227,68
CTS	Remplacement de 30 régulateurs de niveau	2 358,78
CTS	Remplacement pompe FLYGT de 0,9 à 2 kW (x2)	2 470,90
CTS	Remplacement de 30 régulateurs de niveau	2 315,10
CTS	Remplacement barres de guidages + supports	1 440,16
CTS	Equipement électrique pour platine CTS + 4 Tesys	6 199,51
CTS	Portique mobil 2T + palan	10 669,34
CTS	Support barre de guidage	657,92
CTS	Carte API Stock	5 110,45
CTS	Remplacement 2 clapets	3 326,68
STEP CHARS	Diagnostic SECOFRAN (écran)	584,64
STEP CHARS	Fourniture 4 stators	1 965,43
STEP CHARS	Remplacement sonde polymère	754,76
STEP CHARS	Fourniture 1x pompe à boues et 1x pompe gaveuse	9 237,95
STEP - CHARS	Revision Surpresseur 1 et 2	19 997,20
STEP - CHARS	Remplacement Variateur Gr indus	2 307,55

## ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

STEP CHARS	Kit révision pompe chlorure férique + carte alim	761,80
STEP CHARS	Remplacement débitmètre avec sonde redox +O2	3 061,81
STEP CHARS	Remplacement var P2 recirculation	680,76
STEP - MARINES	Installation isolateur galvanique	2 095,46
STEP - MARINES	Remplacement agitateur TR36	3 245,87

Nom du site	Nature des travaux	Montant (€ HT)
STEP - MARINES	Remplacement pompe chlorure férique	1 100,64
STEP NUCOURT	Pompe relevage D3069MT234	1 359,12
STEP COMMENY	Remplacement pompe recirculation plus tôle inox	7 640,98
STEP US	Pompe de recirculation	2 101,75
STEP LONGUESSE	Remplacement du panier dégrilleur	1 420,72
MULTI STEP	Pompe de secours (recirculation) + 30 m de tuyau	2 912,59

<b>TOTAL 2023</b>	<b>217 843,57</b>
-------------------	-------------------

## ANNEXE 7 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux usées

Code chantier	Libellé du chantier	Montant (€ TTC)
EXA01	Renouvellement des diffuseurs d'air BAFC	140 069,00
EXA02	Mise en place d'une unité de REUT BOX	64 356,00
EXA03	Torchère gazomètre	28 102,00
EXA04	Ventilation	33 169,00
EXA05	Maintenance constructeurs sur appareils et équipements	95 240,00
EXA06	Mise en place des sous-comptages électriques	89 738,00
EXA07	Renouvellement des vannes Biostyrs T1	117 054,00
EXA08	Renouvellement d'équipements divers	109 818,00
EXA09	Rénovation prétraitement	55 774,00
EXA10	Travaux de maintenance de la cogénération	104 647,00
EXA11	Renovation convoyeurs à boues	20 598,00
EXA12	Renouvellement des pompes doseuses FeCl3	14 914,00
EXA13	Remplacement des pompes retour NDN	26 138,00
EXA14	Renouvellement des préleveurs d'eaux	25 279,00
EXA15	Rénovation centrifugeuse	21 187,00
EXA16	Silo à boues	640 869,00
<b>Total 2023</b>		<b>1 586 952,00</b>

## ANNEXE 8 : Opérations du programme pluriannuel de travaux et travaux de réhabilitation sur les postes de refoulement

Opération	Objet des travaux du PPI	Entreprise titulaire	Date de réception	Coût définitif (€ HT)
2021-02	Réhabilitation par chemisage sur 668 ml Ø 200 mm du collecteur d'eaux usées et sur 226 ml Ø 150 mm de branchements Quartier des Linandes à CERGY	TELEREP	19/01/2024	418 756,26 €
2022-01	Réhabilitation par chemisage sur 303 ml Ø 200 et 250 mm du collecteur d'eaux usées Avenue du Ponceau et quartier des Chênes Mauves à CERGY	SADE	28/02/2024	110 025,00 €
2022-04	Réhabilitation par chemisage sur 706 ml Ø 200 et 300 mm du collecteur d'eaux usées et reprise d'1 branchement Avenue Louise Michel et rue des Valanchards à JOUY-LE-MOUTIER	EIFFAGE	05/02/2024	159 689,10 €
2023-01	Réhabilitation par chemisage sur 491 ml Ø 200 mm du collecteur d'eaux usées et sur 73 ml Ø 150 mm de branchements et reprise de 6 branchements Rue Chantereine à AVERNES	EIFFAGE	19/01/2024	245 535,21 €
2023-02	Remplacement sur 52 ml Ø 400 mm, sur 10 ml Ø 500 mm et chemisage de 32 ml du collecteur d'EU et reprise de 6 branchements Rue des Arquebusiers et place de la Piscine à PONTOISE	UFS	27/10/2023	304 541,24 €
2023-05	Création d'un branchement eaux usées sur 38 ml et réhabilitation par chemisage sur 235 ml Ø 800 mm du transports d'EU Les Florianes et parc de l'école Saint Stanislas à OSNY	VALENTIN	06/09/2023	214 688,80 €
-	Création du collecteur d'eaux usées sur 55 ml et 3 branchements Rue des Belles Hâtes à ERAGNY-SUR-OISE	ATC-TP	13/07/2023	96 167,83 €
-	Extension du collecteur d'eaux usées sur 34 ml Ø 200 mm et 1 branchement Rue de la Gare à ERAGNY	ATC-TP	24/11/2023	18 447,13 €

## ANNEXE 9 : Petits travaux sur les ouvrages d'eaux pluviales

Commune	Rue	Nature des travaux	Date travaux	Montant (€HT)
Ennery	Bassin de retenue de la ravine St-Antoine	Fauchage du bassin et abattage des 3 arbres	Juin	2 019,32 €
Ennery	Bassin de retenue de la ravine St-Antoine	Fourniture et mise en place d'une grille	Novembre	1 223,97 €
Ennery	Bassin Prowork	Fauchage	Juillet	3 224,35 €
Ennery	Nouvelle ZAC Chapelle St-Antoine	Fauchage	Novembre	3 328,03 €
Ennery	Ravine Saint-Antoine	Nettoyage du fossé bétonné à 2 endroits mêmes que les fois précédentes	Aout	3 738,88 €
Ennery	Ravine St-Antoine	Nettoyage du fossé bétonné et emmené des déchets	Février	2 136,87 €
Ennery	Ravine St-Antoine	Nettoyage du fossé bétonné et emmené des déchets. Partie amont	Mai	2 224,64 €
Ennery	Zone inondable	Fauchage	Juillet	2 323,20 €
Ennery	Zone inondable	Fauchage	Novembre	2 323,20 €
Ennery - Pontoise	Chaudronnières (sente des)	Nettoyage du fossé en aval du bassin de retenue	Juillet	1 126,18 €
			<b>TOTAL :</b>	<b>23 668,64 €</b>

## ANNEXE 10 : Instruction des demandes d'urbanisme, demandes de raccordement, contrôle des branchements neufs et existants

Communes	Documents d'urbanisme (PC, DP, PA, CU, DP)									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ableiges	3	11	3	0	4	3	4	7	12	7
Avernes	-	-	-	-	-	-	0	3	5	1
Boisemont	5	11	18	19	13	16	12	8	13	6
Boissy l'Aillerie	10	26	23	27	21	18	22	15	23	2
Brignancourt	-	-	-	-	-	-	1	0	1	0
Cergy	19	30	20	20	20	27	42	6	40	43
Chars	-	-	-	-	-	-	1	1	4	0
Cléry-en-Vexin	-	-	-	-	-	-	4	5	14	1
Commeny	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
Condécourt	-	-	-	-	-	-	1	2	2	0
Cormeilles-en-Vexin	16	8	14	10	7	14	14	17	21	6
Courcelles-sur-Viosne	0	0	0	3	1	2	3	1	1	1
Courdimanche	23	28	23	14	19	27	16	21	37	17
Ennery	9	15	13	10	12	10	9	6	9	14
Epias-Rhus	3	2	4	1	9	10	7	6	12	3
Eragny	26	26	43	69	63	61	53	77	76	53
Frémenville	-	-	-	-	-	-	1	2	0	0
Frémécourt	2	1	0	0	0	0	0	0	2	0
Génicourt	0	1	3	1	4	1	2	1	3	3
Grisy-les-Plâtres	0	2	0	0	0	0	2	3	11	1
Hérouville	0	3	4	2	4	5	8	1	6	2
Jouy-le-Moutier	9	22	27	26	44	21	32	31	32	6
Le Perchay	-	-	-	-	-	-	0	0	4	0
Livilliers	0	1	4	2	3	7	8	1	3	1
Longuesse	-	-	-	-	-	-	4	5	5	14
Marines	-	-	-	-	-	-	47	56	33	50
Menucourt	2	3	5	4	2	6	7	16	8	4
Maurecourt	-	-	-	-	-	-	-	4	18	16
Montgeroult	0	7	2	1	0	2	1	0	3	1
Neuilly-en-Vexin	-	-	-	-	-	-	0	0	0	1
Neuville-sur-Oise	1	8	8	5	7	6	5	10	24	2
Nucourt	-	-	-	-	-	-	0	3	8	0
Osny	81	94	97	98	114	87	81	59	82	55
Pontoise	67	67	70	43	61	37	41	29	57	27
Puiseux-Pontoise	1	1	2	4	0	4	3	3	14	8
Sagy	-	-	-	-	-	-	0	4	3	0
Saint-Ouen-l'Aumône	50	39	51	40	25	22	59	52	17	61
Santeuil	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
Seraincourt	-	-	-	-	-	-	9	5	19	7
Us	-	-	-	-	-	-	1	3	1	2
Vallangoujard	-	-	-	-	-	-	-	-	11	1
Vauréal	12	15	12	6	18	28	7	8	9	17
Vigny	-	-	-	-	-	-	6	2	11	4
SIARP	339	421	446	405	451	414	516	474	654	437

## ANNEXE 10 : Instruction des demandes d'urbanisme, demandes de raccordement, contrôle des branchements neufs et existants

Communes	Demande de raccordement									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ableiges	0	0	3	1	2	4	2	3	5	1
Avernes	-	-	-	-	-	-	1	3	2	0
Boisemont	1	1	0	4	6	2	5	2	0	3
Boissy l'Aillerie	6	4	4	6	5	6	6	0	1	3
Brignancourt	-	-	-	-	-	-	0	1	0	0
Cergy	1	11	4	12	10	9	9	6	6	5
Chars	-	-	-	-	-	-	2	0	0	2
Cléry-en-Vexin	-	-	-	-	-	-	0	1	2	0
Commeny	-	-	-	-	-	-	0	0	0	1
Condécourt	-	-	-	-	-	-	1	2	1	0
Cormeilles-en-Vexin	1	1	0	1	1	0	1	4	1	0
Courcelles-sur-Viosne	1	0	0	1	0	0	1	1	0	1
Courdimanche	7	4	3	2	2	7	4	1	3	9
Ennery	1	1	1	1	3	1	3	0	1	3
Epiais-Rhus	0	0	1	1	0	0	3	0	4	3
Eragny	6	4	2	10	20	16	13	16	10	15
Frémainville	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
Frémécourt	0	2	0	0	0	1	0	0	0	1
Génicourt	0	0	0	1	0	2	0	1	0	0
Grisy-les-Plâtres	1	0	0	0	1	0	0	1	1	1
Hérouville	0	1	1	1	2	1	1	2	2	1
Jouy-le-Moutier	2	2	2	4	11	3	2	16	10	4
Le Perchay	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
Livilliers	1	0	0	0	0	2	2	0	0	0
Longuesse	-	-	-	-	-	-	0	6	0	0
Marines	-	-	-	-	-	-	8	4	5	8
Maurecourt								4	5	4
Menucourt	0	0	1	1	3	2	3	1	1	1
Montgeroult	0	1	1	0	1	1	1	0	0	0
Neuilly-en-Vexin	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
Neuville-sur-Oise	1	1	0	3	0	2	2	3	5	1
Nucourt	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1
Osny	20	28	13	18	29	24	28	30	10	22
Pontoise	12	7	9	12	9	8	8	14	10	6
Puiseux-Pontoise	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Sagy	-	-	-	-	-	-	1	2	1	0
Saint-Ouen-l'Aumône	10	15	8	9	8	4	15	1	4	3
Santeuil	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
Seraincourt	-	-	-	-	-	-	2	2	0	2
Us	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
Vallangoujard	-	-	-	-	-	-	-	-	1	0
Vauréal	3	3	0	2	2	1	4	3	2	2
Vigny	-	-	-	-	-	-	1	2	0	1
SIARP	75	87	53	90	115	96	130	133	92	104

## ANNEXE 10 : Instruction des demandes d'urbanisme, demandes de raccordement, contrôle des branchements neufs et existants

Communes	Documents d'urbanisme (PC, DP, PA, CU, DP)									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ableiges	3	11	3	0	4	3	4	7	12	7
Avernes	-	-	-	-	-	-	0	3	5	1
Boisemont	5	11	18	19	13	16	12	8	13	6
Boissy l'Aillerie	10	26	23	27	21	18	22	15	23	2
Brignancourt	-	-	-	-	-	-	1	0	1	0
Cergy	19	30	20	20	20	27	42	6	40	43
Chars	-	-	-	-	-	-	1	1	4	0
Cléry-en-Vexin	-	-	-	-	-	-	4	5	14	1
Commeny	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
Condécourt	-	-	-	-	-	-	1	2	2	0
Cormelles-en-Vexin	16	8	14	10	7	14	14	17	21	6
Courcelles-sur-Viosne	0	0	0	3	1	2	3	1	1	1
Courdimanche	23	28	23	14	19	27	16	21	37	17
Ennery	9	15	13	10	12	10	9	6	9	14
Epiais-Rhus	3	2	4	1	9	10	7	6	12	3
Eragny	26	26	43	69	63	61	53	77	76	53
Frémainville	-	-	-	-	-	-	1	2	0	0
Frémécourt	2	1	0	0	0	0	0	0	2	0
Génicourt	0	1	3	1	4	1	2	1	3	3
Grisy-les-Plâtres	0	2	0	0	0	0	2	3	11	1
Hérouville	0	3	4	2	4	5	8	1	6	2
Jouy-le-Moutier	9	22	27	26	44	21	32	31	32	6
Le Perchay	-	-	-	-	-	-	0	0	4	0
Livilliers	0	1	4	2	3	7	8	1	3	1
Longuesse	-	-	-	-	-	-	4	5	5	14
Marines	-	-	-	-	-	-	47	56	33	50
Menucourt	2	3	5	4	2	6	7	16	8	4
Maurecourt	-	-	-	-	-	-	-	4	18	16
Montgeroult	0	7	2	1	0	2	1	0	3	1
Neuilly-en-Vexin	-	-	-	-	-	-	0	0	0	1
Neuville-sur-Oise	1	8	8	5	7	6	5	10	24	2
Nucourt	-	-	-	-	-	-	0	3	8	0
Osny	81	94	97	98	114	87	81	59	82	55
Pontoise	67	67	70	43	61	37	41	29	57	27
Puiseux-Pontoise	1	1	2	4	0	4	3	3	14	8
Sagy	-	-	-	-	-	-	0	4	3	0
Saint-Ouen-l'Aumône	50	39	51	40	25	22	59	52	17	61
Santeuil	-	-	-	-	-	-	0	0	0	0
Seraincourt	-	-	-	-	-	-	9	5	19	7
Us	-	-	-	-	-	-	1	3	1	2
Vallangoujard	-	-	-	-	-	-	-	-	11	1
Vauréal	12	15	12	6	18	28	7	8	9	17
Vigny	-	-	-	-	-	-	6	2	11	4
SIARP	339	421	446	405	451	414	516	474	654	437

**ANNEXE 10 : Instruction des demandes d'urbanisme,  
demandes de raccordement, contrôle des branchements neufs et existants**

Communes	Nombre de contrôle de branchement en 2023		Nombre de contrôle de branchement indus en 2023		Nombre de contrôle de branchement Indus et logement en 2023	
	Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme	Conforme	Non conforme
Ableiges	9	3	0	0	9	3
Avernes	3	2	0	0	3	2
Boisemont	10	0	0	0	10	0
Boissy l'Aillerie	12	3	0	0	12	3
Brignancourt	1	0	0	0	1	0
Cergy	8	25	6	8	14	33
Chars	18	6	0	1	18	7
Cléry-en-Vexin	3	1	0	0	3	1
Commeny	4	0	0	1	4	1
Condécourt	12	3	0	0	12	3
Cormeilles-en-Vexin	8	3	0	0	8	3
Courcelles-sur-Viosne	2	1	0	0	2	1
Courdimanche	15	3	0	0	15	3
Ennery	20	0	3	2	23	2
Epiais-Rhus	8	0	0	0	8	0
Eragny	45	11	3	3	48	14
Frémainville	8	0	0	0	8	0
Frémécourt	5	1	0	0	5	1
Génicourt	3	1	0	2	3	3
Grisy-les-Plâtres	4	1	0	0	4	1
Hérouville	10	1	0	0	10	1
Jouy-le-Moutier	32	5	0	1	32	6
Le Perchay	1	0	0	0	1	0
Livilliers	1	0	0	0	1	0
Longuesse	2	0	0	0	2	0
Marines	61	17	3	4	64	21
Maurecourt	11	2	2	4	13	6
Menucourt	16	1	0	0	16	1
Montgeroult	4	0	0	0	4	0
Neuilly-en-Vexin	0	0	0	0	0	0
Neuville-sur-Oise	15	0	0	1	15	1
Nucourt	8	2	0	0	8	2
Osny	73	10	1	3	74	13
Pontoise	18	10	2	2	20	12
Puiseux-Pontoise	0	0	0	1	0	1
Sagy	4	3	0	0	4	3
Saint-Ouen-l'Aumône	23	6	7	8	30	14
Santeuil	5	1	0	0	5	1
Seraincourt	6	4	0	0	6	4
Us	3	1	0	0	3	1
Vallangoujard	2	3	0	0	2	3
Vauréal	20	3	0	2	20	5
Vigny	10	4	0	0	10	4
SIARP	523	137	27	43	550	180

## ANNEXE 11 : Instruction des déclarations de projets et d'intention de commencement des travaux

Communes	Nombre de DT/DICT									
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ableiges	0	7	7	17	23	35	34	43	67	32
Avernes	-	-	-	-	-	-	18	30	27	41
Boisemont	2	28	32	48	52	43	47	43	39	48
Boissy-l'Aillierie	8	44	75	63	65	71	59	57	71	53
Brignancourt	-	-	-	-	-	-	8	20	16	5
Cergy	848	555	604	711	823	918	709	584	661	734
Chars	-	-	-	-	-	-	25	37	49	25
Cléry-en-Vexin	-	-	-	-	-	-	13	23	15	12
Commeny	-	-	-	-	-	-	2	6	15	19
Condécourt	-	-	-	-	-	-	4	12	6	1
Cormeilles-en-Vexin	-	-	0	26	28	34	47	33	45	29
Courcelles-sur-Viosne	-	-	0	11	16	7	8	7	3	19
Courdimanche	57	65	92	85	120	124	78	85	85	153
Ennery	39	55	37	40	64	47	46	70	61	84
Epiais-Rhus	0	6	10	16	10	13	16	15	14	34
Eragny	224	171	181	312	334	373	246	252	312	342
Frémainville	-	-	-	-	-	-	7	19	2	15
Frémécourt	-	-	0	10	7	16	25	4	17	16
Génicourt	1	2	17	21	23	27	21	21	20	28
Grisy-les-Plâtres	1	2	14	11	32	8	24	38	28	19
Hérouville	1	14	11	19	13	24	17	17	24	19
Jouy-le-Moutier	267	181	282	285	381	273	226	279	249	199
Le Perchay	-	-	-	-	-	-	3	21	3	7
Livilliers	1	9	6	9	9	9	20	11	10	8
Longuesse	-	-	-	-	-	-	5	33	15	25
Marines	-	-	-	-	-	-	41	126	78	127
Maurecourt	-	-	-	-	-	-	-	2	94	81
Menucourt	54	30	63	102	87	70	45	101	71	69
Montgeroult	-	-	0	36	14	22	10	15	7	3
Neuilly-en-Vexin	-	-	-	-	-	-	3	17	5	5
Neuville-sur-Oise	77	49	52	67	99	62	66	67	69	90
Nucourt	-	-	-	-	-	-	10	30	19	5
Osny	370	300	377	357	351	356	370	419	331	326
Pontoise	654	406	501	609	648	599	456	639	403	637
Puiseux-Pontoise	2	26	106	10	24	15	32	22	28	34
Sagy	-	-	-	-	-	-	23	46	22	30
Saint-Ouen-l'Aumône	530	410	465	471	535	595	608	653	615	692
Santeuil	-	-	-	-	-	-	7	30	3	4
Seraincourt	-	-	-	-	-	-	0	48	30	39
Us	-	-	-	-	-	-	11	44	47	17
Vallangoujad	-	-	-	-	-	-	-	-	13	16
Vauréal	261	98	144	138	163	150	108	102	89	143
Vigny	-	-	-	-	-	-	12	62	34	20
SIARP	3 397	2 458	3 076	3 474	3 921	3 891	3 10	4 183	3 891	4305
Evolution N/N-1 (%)	6,3	-27,6	25,1	12,9	12,9	-0,08	-9,79	19,17	-6,98	10,64

## ANNEXE 12 : Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)

Commune	Estimatif du nombre d'installation	Nombre des installations contrôlées sur site depuis la création du service			% des installations contrôlées	Nature et nombre des contrôles année 2023								
		Total installations contrôlées	Installations contrôlées conformes	Installations contrôlées non-conformes		Contrôle de conception installations neuves et réhabilitées		Contrôle d'exécution installations neuves et réhabilitées		Contre-visite	Contrôle initial		Contrôle périodique	
						Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme		Conforme	Non-conforme	Conforme	Non-conforme
Ableiges	10	1	1	0	10%									
Boisemont	5	1	1	0	20%	3		1	1			1		
Boissy l'Aillierie	15	1	0	1	7%									
Cergy	51	1	1	0	2%	3		2						
Clery-en-Vexin	16	0	0	0	0%							2		
Commeny	0	0	0	0	100%									
Cormelles-en-Vexin	10	1	1	0	10%									1
Courcelles-sur-Viosne	1	0	0	0	0%									
Courdimanche	7	1	0	1	14%	1								
Ennery	19	1	0	1	5%									
Epiais-Rhus	60	1	0	1	2%									1
Eragny	28	1	1	0	4%									
Frémainville	3	1	0	1	33%									
Frémécourt	11	1	1	0	9%									
Génicourt	6	1	0	1	17%							1		
Grisy-les-Plâtres	11	0	0	0	0%									
Hérouville	3	1	0	1	33%							1		
Jouy-le-Moutier	12	1	0	1	8%			1			2		1	
Livilliers	3	1	1	0	33%							2		
Maurecourt	6	1	0	1	17%									
Menucourt	3	0	0	0	0%									
Montgeroult	4	0	0	0	0%							1		
Neuville-sur-Oise	43	1	1	0	2%			1				19	2	2
Osny	119	1	1	0	1%						2	13	2	3
Pontoise	61	2	2	0	3%	1					2	3	1	2
Puiseux-Pontoise	11	0	0	0	0%			1	1	1	1	3		
Saint-Ouen-l'Aumône	40	1	0	1	3%	1					1	5		1
Seraincourt	7	1	1	0	14%	1								
Us	197	1	0	1	1%	2		1		1		2		7
Vallangoujard	52	1	0	1	2%	1						3	1	
Vauréal	6	740	397	343	12333%									
<b>Total SIARP</b>	<b>820</b>	<b>764</b>	<b>409</b>	<b>355</b>	<b>93%</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>56</b>	<b>7</b>	<b>17</b>

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement -

112

## ANNEXE 13 : Évolution des volumes d'assiette et des redevances perçues

Commune	Population municipale 2021	Volumes d'assiette en m3							
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 [1]
Ableiges	1 121	21 154	38 768	41 213	40 842	41 666	43 504	35 551	40 590
Avernes	879	-	-	-	-	33 539	34 368	14 586	36 046
Boisemont	876	41 296	29 767	64 824	47 140	40 583	41 233	42 532	44 937
Boissy-l'Aillierie	2 054	74 488	73 302	74 531	53 738	40 146	81 555	111 257	78 197
Brignancourt	226	-	-	-	-	10 861	8 821	5 435	9 270
Chars	68 778	-	-	-	-	53 750	56 976	54 364	40 501
Cergy	2 045	3 439 235	3 196 234	4 004 867	4 068 273	1 970 083	3 832 778	2 901 433	2 080 527
Cléry en Vexin	465	-	-	-	-	17 635	0	0	7585
Commeny	505	-	-	-	-	19 612	13 211	19 506	11 269
Condécourt	556	-	-	-	-	15 005	19 182	10 798	12 831
Cormeilles-en-Vexin	1 299	53 060	73 515	37 891	42 042	37 279	42 373	39 822	17 071
Courcelles-sur-Viosne	304	12 313	10 734	5 151	11 599	11 859	12 771	11 834	6 134
Courdimanche	6 925	257 894	228 279	269 293	276 333	146 676	273 052	242 225	287 415
Ennery	2 408	125 619	136 385	123 037	102 240	139 861	118 875	130 851	67 013
Epiais-Rhus	623	22 153	23 673	23 515	23 565	23 606	24 173	10 873	24 837
Eragny	18 597	740 195	870 495	850 440	822 246	418 719	800 121	663 553	809 592
Frémenville	518	-	-	-	-	21 943	21 211	20 854	13 172
Frémécourt	551	19 553	18 616	36 041	17 563	14 961	16 955	14 505	17 016
Génicourt	522	23 673	31 643	26 878	22 278	23 985	22 485	14 404	23 310
Grisy-les-Plâtres	715	27 599	26 935	25 808	27 333	28 013	29 697	12 219	57 679
Hérouville	586	26 581	29 259	27 741	24 242	25 620	24 900	26 456	25 617
Jouy-le-Moutier	17 301	676 242	508 155	919 886	716 554	363 278	737 604	606 762	731 291
Le Perchay	533	-	-	-	-	21 156	22 235	11 214	12 099
Livilliers	391	15 580	15 314	14 347	14 411	15 218	13 762	20 090	14 535
Longuesse	529	-	-	-	-	19 697	18 995	11 131	12 184
Marines	3 474	-	-	-	-	162 013	171 187	168 481	114 947
Maurecourt	4 406						278 021	159 549	261 551
Menucourt	6 142	233 180	132 198	333 448	240 482	134 166	262 980	197 897	240 711
Montgeroult	341	13 378	14 699	17 301	12 025	13 897	13 985	7 043	8 420
Neuville-sur-Oise	239	127 217	95 542	141 087	98 505	74 990	123 845	114 331	100 656
Nucourt	2096	-	-	-	-	24 091	33 122	0	8227
Osny	724	817 767	968 025	948 526	942 297	468 602	923 294	728 269	949 644
Pontoise	17 468	1 420 127	1 820 255	1 666 000	1 621 715	1 019	2 787	1 251 071	1 615 137
Puiseux-Pontoise	31806	31 456	43 379	44 566	47 211	23 832	46 335	40 817	56 103
Sagy	584	-	-	-	-	30 194	38 448	22 787	24 395
Saint-Ouen-l'Aumôtre	1 123	1 627 394	1 577 244	1 750 768	1 572 609	736 330	1 541 047	1 215 256	1 660 495
Santeuil	25130	-	-	-	-	3 798	4 490	3 597	4 900
Seraincourt	672	-	-	-	-	52 300	56 344	53 628	38 894
Triel-sur-Seine	260	13 312	839	1 212	1 138	696	1 101	447	1167
Us	1 349	-	-	-	-	36 401	35 383	16 099	19 862
Vallangoujard	614	-	-	-	-			10 527	24 326
Vauréal	16 211	645 228	524 008	658 227	826 900	336 864	673 228	565 446	601 648
Vigny	1 136	-	-	-	-	52 896	58 491	27 065	31 182
SIARP	243 082	10 505 694	3 893 530	4 415 670	11 673 281	5 706 840	10 574 925	9 614 565	10 242 983

[1] Au moment de la rédaction du RPOS, les délégataires n'ont pas transmis l'intégralité des données de volume d'assiette de 2023 au SIARP. Ces éléments seront ajustés après la transmission des éléments manquantes.

## ANNEXE 13 : Évolution des volumes d'assiette et des redevances perçues

Commune	Population municipale 2021	Total de la redevance perçue en €							
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 [1]
Ableiges	1 121	20 401	16 171	20 169	20 552	21 168	22 152	35 551	65 483
Avernes	879	-	-	-	-	83 850	85 918	28 876	33 297
Boisemont	876	21 444	14 995	34 906	26 559	10 238	21 001	53 063	10 179
Boissy-l'Aillerie	2 054	36 121	35 667	36 620	26 802	19 955	40 853	138 881	125 842
Brignancourt	226	-	-	-	-	11 947	9 703	21 169	14 859
Chars	68 778	-	-	-	-	75 706	90 191	99 258	99 855
Cergy	2 045	1 671 243	1 556 630	1 975 630	2 044 766	1 000 211	1 951 101	4 319 697	6 620 764
Cléry en Vexin	465	-	-	-	-	0	0	32428,69	12894,52
Commeny	505	-	-	-	-	12 747	9 031	37 291	23 675
Condécourt	556	-	-	-	-	34 223	48 446	43 950	22 146
Cormeilles-en-Vexin	1 299	25 785	35 818	18 749	21 241	18 974	21 586	45 112	70 841
Courcelles-sur-Viosne	304	5 971	5 224	2 283	5 753	5 948	6 478	15 854	18 871
Courdimanche	6 925	125 296	111 196	132 910	139 102	74 508	139 097	311 829	448 838
Ennery	2 408	60 815	66 303	60 544	51 163	70 586	60 700	117 785	224 330
Epiais-Rhus	623	10 724	11 335	11 590	11 802	12 442	11 837	20 594	42 368
Eragny	18 597	359 392	423 771	419 301	415 039	212 286	407 236	878 569	1 340 304
Frémainville	518	-	-	-	-	44 755	42 811	48 947	30 101
Frémécourt	551	9 499	9 071	17 840	8 861	6 845	7 431	7 275	28 844
Génicourt	522	11 477	15 387	13 171	11 040	0	11 403	19 332	36 565
Grisy-les-Plâtres	715	13 222	12 952	12 706	13 643	14 216	14 966	24 537	98 500
Hérouville	586	12 860	14 177	13 594	12 082	12 896	12 634	34 088	27 792
Jouy-le-Moutier	17 301	329 519	247 580	453 553	361 458	184 608	375 396	733 490	1 219 634
Le Perchay	533	-	-	-	-	45 169	49 656	35 092	19 937
Livilliers	391	9 070	7 438	7 054	7 199	7 679	6 832	25 479	9 964
Longuesse	529	-	-	-	-	53 204	51 288	40 743	21 744
Marines	3 474	-	-	-	-	173 339	180 628	289 555	285 409
Maurecourt	4 406	-	-	-	-	-	164 052	114 100	130 696
Menucourt	6 142	113 804	64 391	164 119	121 418	68 240	133 970	295 162	368 866
Montgeroult	341	6 500	7 162	7 597	6 802	7 022	7 089	15 206	14 152
Neuville-sur-Oise	239	61 771	46 538	69 608	49 652	38 028	62 911	164 745	125 072
Nucourt	2096	-	-	-	-	38 546	54 178	48279,4	12059,8
Osny	724	397 417	471 275	467 861	473 848	237 759	468 837	1 044 506	1 591 416
Pontoise	17 468	688 469	886 068	821 519	815 544	345,08	1 419	1 750 262	2 669 244
Puiseux-Pontoise	31806	15 331	21 303	22 002	23 763	12 103	23 405	62 019	17 613
Sagy	584	-	-	-	-	69 820	99 375	85 849	43 412
Saint-Ouen-l'Aumône	1 123	784 895	768 179	682 342	790 916	373 776	782 188	1 174 768	2 803 944
Santeuil	25130	-	-	-	-	4 557	5 388	5 402	3 446
Seraincourt	672	-	-	-	-	106 340	115 939	90 820	71 856
Triel-sur-Seine	260	6467	409	598	573	362,41	561	1155,06	1995,79
Us	1 349	-	-	-	-	108 930	109 687	70 077	36 857
Vallangoujard	614	-	-	-	-	-	-	2 609	13 643
Vauréal	16 211	314 471	255 238	324 209	415 468	171 235	343 432	800 616	1 000 707
Vigny	1 136	-	-	-	-	136 693	150 876	87 654	50 859
SIARP	243 082	5 091 563	3 496 835	3 814 845	5 875 046	3 581 258	6 201 682	13 271 675	19 908 875

[1] Au moment de la rédaction du RPQS, les délégataires n'ont pas transmis l'intégralité des données de redevance perçue en 2023 au SIARP. Ces éléments seront ajustés après la transmission des éléments manquantes.

## ANNEXE 14 : Indicateurs réglementaires du service Assainissement collectif

Indicateurs de performance	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (pourcentage compris entre 0 et 100)	86 (attention très imprécis)	86 (attention très imprécis)	85 (attention très imprécis)	85 (attention très imprécis)	85 (attention très imprécis)	97 (attention très imprécis)
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (valeur comprise entre 0 et 120)	93	93	99	99	99	99
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions de la Directive ERU (valeur 0 ou 100)	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	Indicateur supprimé
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes (pourcentage)	Non soumis	Non soumis	Pas d'information sur le mode de calcul de l'indicateur	100	100	100
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (€ /m <sup>3</sup> )	0	0	0	0	0	0
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (nombre pour 1000 habitants desservis)	0	0	0	0	0	0
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes (nombre pour 100 km)	0,85	0,85	0,6	0,6	0,6	0,6
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,74	0,7	0,63	0,62	0,46	0,45
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (valeur comprise entre 0 et 120)	100	100	100	100	100	100
Durée d'extinction de la dette (année)	0,77	0,57	1,09	0,98	2,48	1,01
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement (%)	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué
Taux de réclamations (nombre pour 1000 abonnés)	7 (attention très imprécis)	8 (attention très imprécis)	10 (attention très imprécis)	6,76	2,76	0,62

## ANNEXE 15 : Indicateurs réglementaires du service Assainissement non collectif

Indicateurs descriptifs	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	1 428	1 484	1 484	1 569	1 633	1 633	2 200	2 120	1685	1 661
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (valeur comprise entre 0 et 140)	80	80	80	80	80	80	80	80	80	80

Indicateurs de performance	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (pourcentage compris entre 0 et 100)	56	50	50	47,8	48,4	47,9	39,3	61,9	40.8	33,9

**Édition mars 2023**  
CHIFFRES 2022

## L'agence de l'eau vous informe



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

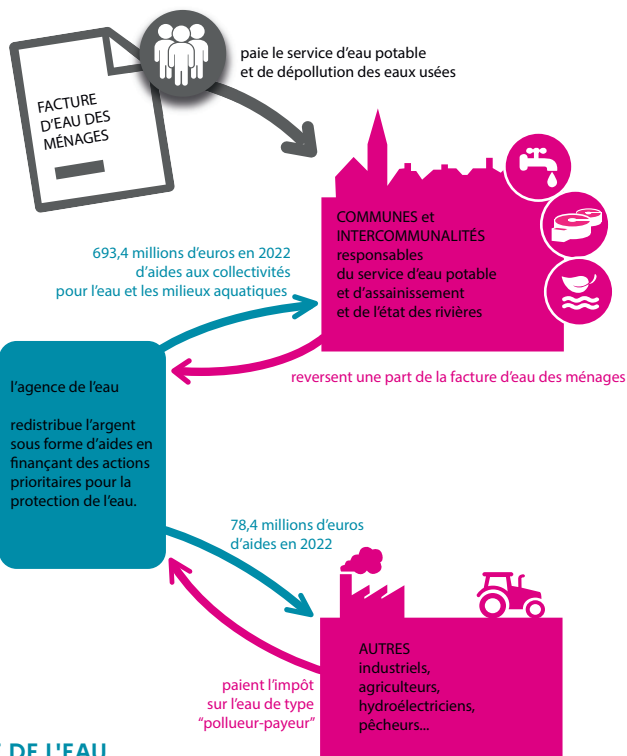
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m<sup>3</sup>.

Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
  - le service de collecte et de traitement des eaux usées
  - les redevances de l'agence de l'eau
  - les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA
- [www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA\\_video.mp4](http://www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4)



## NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

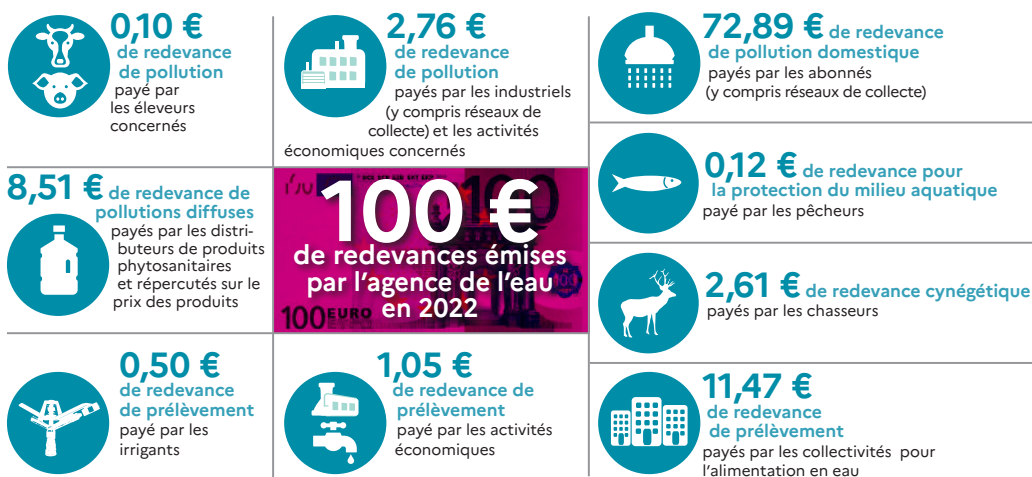
L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 690 millions d'euros dont plus de 424 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

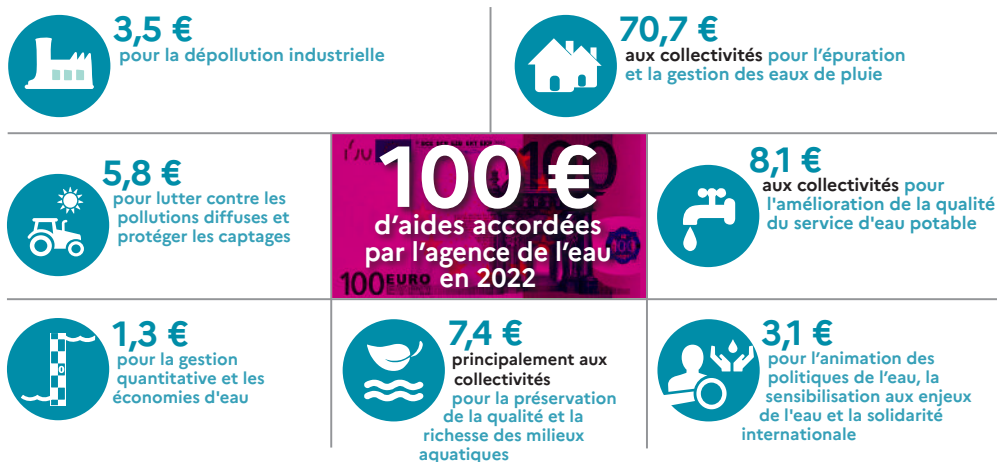


## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

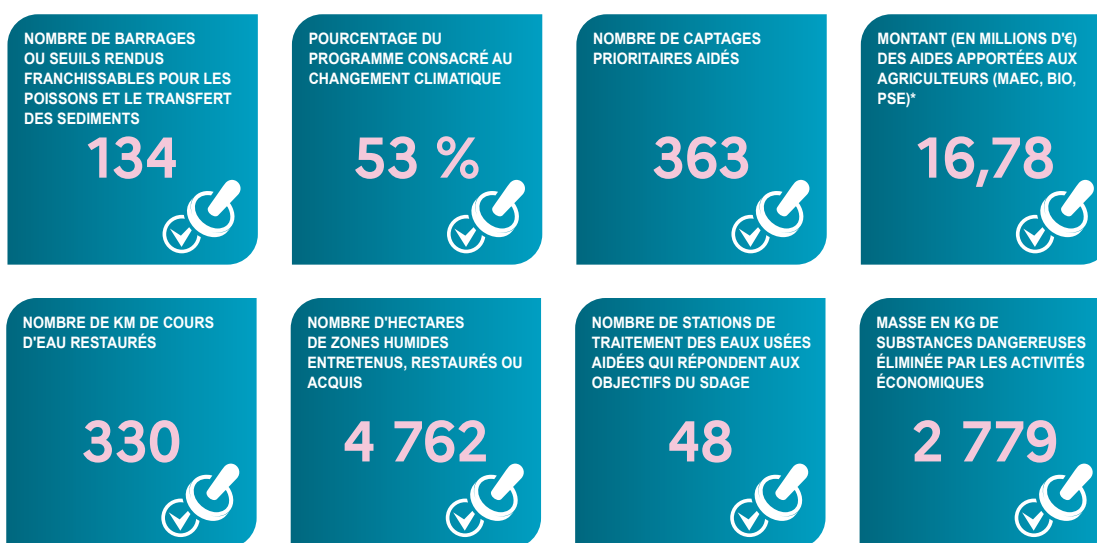
Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022)



## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie. 3721 projets portés par les collectivités, les entreprises, les agriculteurs et les associations représentent 1,6 milliard d'euros de travaux aidés par l'agence de l'eau, pour 804,5 millions d'euros d'aides.

Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité et pour l'adaptation au changement climatique.



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### CHANGEMENT CLIMATIQUE

53 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- études ;
- sensibilisation.

### PLAN BAIGNADE

L'objectif du plan baignade, lancé en 2018, est de rendre la Seine baignable dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, et, de façon pérenne. 62 % des travaux prévus ont été engagés par les maîtres d'ouvrage à fin 2022. Ces investissements d'un montant de 729 M€ sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 390 M€ dont 191,4 M€ en 2022.

### SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 23 mars 2022, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures qui l'accompagne. Les collectivités, acteurs majeurs du SDAGE, sont concernées par un grand nombre de dispositions : <https://bit.ly/collectivites-acteurs-du-sdage>



<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>

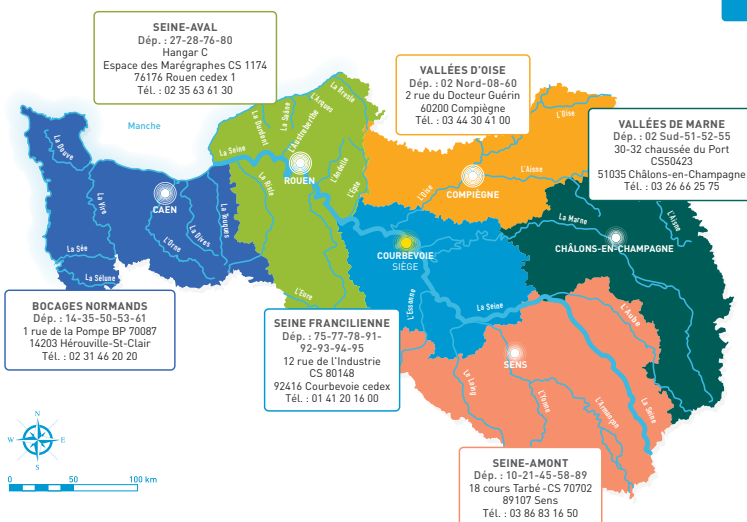
## VOS INTERLOCUTEURS

### SIÈGE

12 Rue de l'Industrie,  
CS 80148  
92416 Courbevoie cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



**L'agence de l'eau Seine-Normandie du Morvan à la Normandie**  
Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18% du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30% de la population française et de 25% de l'industrie nationale. 68% de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

**L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE**  
met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

ensemble  
DONNONS  
vie à l'eau  
Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr  
@seine\_normandie

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
eau  
seine  
NORMANDIE



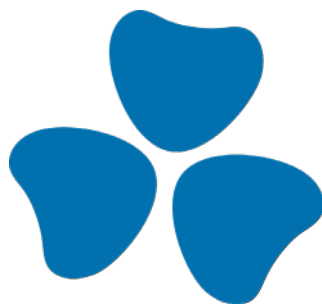
Retrouvez  
la campagne de  
communication  
[www.lesagencesdeleau.fr/  
comprendre-apprendre-agir-pour-leau](http://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau)

Nouveaux podcasts → [bit.ly/Podcasts-Eau](https://bit.ly/Podcasts-Eau)



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
LES  
AGENCES  
DE L'EAU

Réalisation : AELB-DIC • mars 2023 • Imprimé sur papier PEFC™  
Crédits • photos : les agences de l'eau - istockphoto, Otempora & Jean-Louis Aubert



**SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION  
DE CERGY-PONTOISE ET DU VEXIN**

**9 rue Pierre Curie 95300 PONTOISE**  
Tél. : **01 30 32 74 28** - Courriel : **contact@siarp.fr**

*Ouvert du lundi au jeudi  
de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,  
vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30*



Suivez-nous [www.siarp.fr](http://www.siarp.fr)

